

————— **Rapport de recherche** —————

**Rester dans la collectivité :
Perceptions des femmes au sujet des défis à
relever et des facteurs favorisant le maintien
dans la collectivité après la réinsertion sociale**

This report is also available in English. Ce rapport est également disponible en anglais. Should additional copies be required, they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario, K1A 0P9. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Rester dans la collectivité :
Perceptions des femmes au sujet des défis à relever et des facteurs
favorisant le maintien dans la collectivité après la réinsertion sociale

Renée Gobeil

Service correctionnel du Canada

Mai 2008

REMERCIEMENTS

Plusieurs personnes ont participé à la réalisation de cette étude. Je tiens à remercier Rosemary O'Brien, Lynne Chatelain, Kelley Blanchette et Crystal Pinay de leur contribution à l'élaboration de l'enquête et de l'entrevue, ainsi que Lynne Chatelain, Meredith Barrett, Dena Derkzen et April Dorion de leur aide dans la distribution des documents d'enquête. Meredith Barrett et Dena Derkzen ont facilité un certain nombre d'entrevues, tandis qu'Aileen Harris a joué un rôle clé dans le processus de saisie des données. Je suis également reconnaissante envers Paul Sonnichsen pour avoir examiné le rapport et envers Kelley Blanchette pour son expertise en méthodologie et révision.

Des agents de libération conditionnelle dans la collectivité partout au Canada nous ont aidés en remettant les documents d'enquête aux femmes; je les remercie d'avoir pris ainsi le temps d'appuyer notre recherche. Enfin, cette étude n'aurait pu être réalisée sans les femmes qui se sont donné la peine de nous communiquer leurs observations. Votre contribution est grandement appréciée.

RÉSUMÉ

Ces dernières années, au lieu de se concentrer sur les facteurs liés à l'amorce d'une carrière criminelle et à la récidive, les chercheurs se sont mis à examiner également ceux qui aident à se prémunir contre la criminalité. Bien que la recherche ait gravité surtout, jusqu'à maintenant, sur les délinquants de sexe masculin, des éléments de preuve portent à croire que ces facteurs diffèrent selon qu'il s'agit d'hommes ou de femmes. L'étude résumée dans ce rapport gravitait donc autour des perceptions des délinquantes au sujet des facteurs qui favorisent la renonciation à la criminalité — appelés des *facteurs de protection* — ainsi que des défis qu'elles ont eu à relever durant leur réinsertion sociale dans la collectivité.

Les participantes étaient des délinquantes canadiennes purgeant une peine de ressort fédéral qui, après avoir purgé leur peine d'emprisonnement, avaient réussi à rester dans la collectivité pendant au moins un an. L'étude a comporté le recours à un questionnaire d'enquête et à des entrevues semi-structurées (menées par téléphone) pour recueillir auprès de femmes en liberté dans la collectivité des renseignements et opinions au sujet des défis auxquels elles ont fait face à leur mise en liberté et des facteurs qui, selon elles, les ont le plus aidées à renoncer à la criminalité. En tout, 22 questionnaires d'enquête ont été remplis et 12 entrevues ont été menées; il importe toutefois de signaler que seulement le cinquième environ des femmes jugées aptes à participer à l'étude ont effectivement rempli un questionnaire d'enquête ou participé à une entrevue. Par conséquent, malgré le caractère novateur de ce rapport, qui renferme plusieurs conclusions d'ordre pratique, l'information qu'il contient ne doit pas être considérée comme représentative de toutes les femmes purgeant une peine de ressort fédéral, qui ont réussi à retourner en toute sécurité dans la collectivité.

Au sujet des défis liés à la réinsertion sociale, les femmes ont signalé que la période suivant immédiatement la mise en liberté était la plus difficile. Elles ont mentionné comme principales raisons l'adaptation à la vie dans la collectivité après une période d'incarcération et l'obligation de résider dans une maison de transition. Les commentaires au sujet des maisons de transition gravitaient autour de la présence de drogues, de l'éloignement de la famille et de la collectivité d'origine des femmes et des

règles imposées. La plupart des femmes ont fait remarquer que le processus de réinsertion sociale devenait plus facile au fur et à mesure que le temps passait après leur mise en liberté. Cela était dû en partie au fait que, peu à peu, les femmes ont trouvé des moyens de répondre à leurs besoins fondamentaux, comme de se trouver un emploi. Certaines femmes ont ajouté que l'obtention de la libération conditionnelle totale, qui leur permettait de quitter la maison de transition et, dans certains cas, de retourner vivre auprès de leur conjoint ou de leur famille, facilitait le processus.

D'autres défis étaient liés à des événements précis, y compris des traumatismes comme le décès d'un proche et des situations liées à l'activité criminelle ou à la période d'incarcération, comme l'endettement ou des problèmes familiaux (p. ex. l'affaiblissement des liens familiaux). La plupart des participantes ont aussi dit faire face, au moment de leur mise en liberté, à une stigmatisation considérable rendant difficile, par exemple, l'obtention d'un emploi et d'un logement.

Interrogées sur les facteurs qui, à leur avis, avaient facilité le processus de réinsertion sociale, la plupart des répondantes ont mentionné la décision consciente de ne pas se livrer à des activités criminelles ou de consommer des drogues. Les femmes ont aussi souligné le soutien qu'elles ont obtenu de leurs relations, y compris avec leur conjoint, leur famille, leurs enfants et leurs mentors (comme d'autres femmes qui ont réussi leur réinsertion sociale). Parmi les participantes, la famille constituait une source de soutien prédominante. Les enfants, quant à eux, les incitaient à adopter un mode de vie prosocial. Peu de femmes entretenaient une relation avec une personne jouant le rôle de mentor, mais, le cas échéant, elles y attachaient beaucoup d'importance; de nombreuses autres ont dit qu'elles auraient apprécié avoir de tels liens. Les relations avec les agents de libération conditionnelle revêtaient aussi une grande importance pour les femmes incluses dans cette étude. Dans la plupart des cas, ces relations étaient positives et caractérisées par le respect, la souplesse et l'encouragement.

Outre les relations, les femmes ont aussi mentionné l'emploi, la religion ou l'église, les compétences acquises par la participation à un programme, le soutien de la collectivité (y compris l'aide de groupes de défense des intérêts) et les Aînés comme des éléments importants de leur réinsertion sociale. L'emploi revêtait une importance particulièrement

critique; presque toutes les femmes l'ont mentionné comme l'élément clé de la réinsertion sociale. Les femmes appréciaient leur emploi pour diverses raisons, y compris la capacité que cela leur donnait de subvenir financièrement à leurs besoins, l'avantage de se tenir occupées et les connotations prosociales de l'emploi.

Les conclusions de cette étude démontrent clairement que l'éventail de défis auxquels fait face chaque femme est à la fois vaste et diversifié. C'est pourquoi il faut commencer à identifier et à gérer ces obstacles aussitôt que possible durant la peine. Cette variabilité souligne également l'importance de la souplesse dans le processus de réinsertion sociale, notamment en ce qui concerne la surveillance de la liberté conditionnelle, l'application des conditions de celle-ci et l'élément du logement. Dans l'ensemble, cette étude vient s'ajouter au nombre restreint d'écrits sur la renonciation à la criminalité et complète la littérature sur la récidive pour nous aider à mieux comprendre pourquoi, après des démêlés avec le système de justice pénale, certaines femmes, mais non pas toutes, persistent dans la voie de la criminalité. Cette étude a été réalisée à un moment particulièrement opportun étant donné que le Service correctionnel du Canada a récemment fait de la transition vers la collectivité un de ses principaux thèmes. L'organisme s'est d'ailleurs engagé à prendre des mesures visant tout particulièrement les femmes dans ce domaine, notamment à mettre à jour la *Stratégie communautaire* pour les délinquantes et à renforcer les services de transition vers la collectivité dans les domaines de la surveillance, du logement et de l'intervention. L'information recueillie dans le contexte de cette étude servira de base à ces initiatives.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	iii
RÉSUMÉ	iv
TABLE DES MATIÈRES	vii
LISTE DES TABLEAUX.....	ix
LISTE DES FIGURES	ix
LISTE DES ANNEXES	ix
INTRODUCTION	1
Défis au moment de la mise en liberté.....	2
Facteurs de protection	3
Facteurs de protection apparents chez les femmes	5
Étude actuelle.....	7
MÉTHODE.....	9
Stratégie de recrutement	9
Sources de données	9
Analyses.....	10
RÉSULTATS.....	11
Caractéristiques de l'échantillon recruté.....	11
Caractéristiques de l'échantillon de participantes.....	13
Défis en matière de réinsertion sociale	15
Périodes et situations difficiles	15
Gestion des défis.....	17
Préparation en vue de la réinsertion sociale.....	18
Facteurs de protection	21
Attitude	21
Soutien interpersonnel	23
Relations avec l'agent(e) de libération conditionnelle.....	25
Autres facteurs	27
Autres commentaires	30
Besoins.....	30
Conseils à l'intention d'autres femmes.....	32

DISCUSSION	34
Défis en matière de réinsertion sociale	34
Forces et facteurs de protection	36
Réserves	38
Conséquences pratiques	39
Conclusion	41
BIBLIOGRAPHIE	43
Annexes.....	49

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Profil démographique de l'échantillon recruté.....	11
Tableau 2. Profil des infractions de l'échantillon recruté	12
Tableau 3. Profil démographique et profil des infractions de l'échantillon de participantes	14

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Facteurs utiles pour se préparer à la transition, d'après les répondantes à l'enquête.....	20
Figure 2. Facteurs les plus importants pour rester dans la société, d'après les répondantes à l'enquête	28

LISTE DES ANNEXES

Annexe A. Lettre d'accompagnement destinée aux participantes	49
Annexe B. Questionnaire d'enquête	50
Annexe C. Entrevue semi-structurée	57

INTRODUCTION

Au cours des dernières décennies, nombre de travaux empiriques et théoriques ont été publiés sur les facteurs liés à l'amorce d'une carrière criminelle et à la récidive (p. ex. Andrews et Bonta, 2006; Gendreau, Little et Goggin, 1996). Même si la plupart ont porté expressément sur les délinquants de sexe masculin ou ont traduit une approche asexuée, de plus en plus de travaux ont traité expressément des délinquantes (p. ex. Chesney-Lind, 1989; Stuart et Brice-Baker, 2004). Bien que cette littérature ait grandement amélioré notre compréhension de la criminalité, clairement, elle n'est pas suffisante, en elle-même, pour expliquer la totalité de la carrière criminelle de la plupart des délinquants. On a d'ailleurs constaté récemment une tendance à étudier les facteurs qui poussent à renoncer à la criminalité (p. ex. Laub et Sampson, 2001; Maruna, 2001). Une composante de cette recherche a consisté en un examen de ce qu'on a appelé les *facteurs de protection* — c'est-à-dire, les facteurs qui facilitent la transition vers un mode de vie exempt de criminalité. Des éléments de preuve semblent d'ailleurs indiquer que ces facteurs diffèrent selon qu'il s'agit de délinquants ou de délinquantes (Uggen et Kruttschnitt, 1998; Benda, 2005).

Certains chercheurs croient que ce virage centré sur la renonciation et les facteurs de protection se fait attendre depuis longtemps. Comme un auteur l'a signalé, l'importance excessive accordée aux facteurs liés au risque de criminalité a mené à une « indifférence à l'égard du ressort psychologique et des points forts » (O'Brien, 2001, p. 66). Toutefois, la plupart des études dans ce domaine ont porté sur des facteurs spécifiques que les chercheurs ont définis a priori (p. ex. Katz, 2000; Leverentz; 2006b). Le présent rapport se démarque en ce qu'il résume les résultats d'un examen qualitatif des facteurs qui, *d'après les femmes*, favorisent la réinsertion sociale dans la collectivité. Nous avons notamment recueilli les impressions de femmes qui, après une période d'incarcération, ont réussi à éviter la réincarcération pendant au moins un an. Le rapport porte également sur les défis précis auxquels elles ont fait face. L'utilisation d'une méthode qualitative combinée à une concentration sur les perceptions des femmes permet de réunir des renseignements idiographiques détaillés, y compris des éléments d'information inattendus, qui aident en retour à mieux comprendre la capacité des femmes à renoncer à la criminalité. En fin de compte, la connaissance des défis et des facteurs de protection

permet d'élaborer des stratégies et des programmes améliorés qui favorisent la réinsertion sociale dans la collectivité des délinquantes après leur mise en liberté.

Défis au moment de la mise en liberté

Un certain nombre de chercheurs ont cerné les obstacles que les femmes doivent surmonter à leur mise en liberté d'un établissement correctionnel. En général, ces obstacles nuisent à une transition vers un mode de vie exempt de criminalité. Les femmes ne sont pas toutes confrontées à chacun de ces défis; toutefois, ceux-ci sont courants, et il est probable que la plupart des délinquantes, après leur mise en liberté, rencontrent des difficultés sur plusieurs des plans suivants :

1. répondre aux besoins fondamentaux, notamment de logement et d'alimentation (Austin, Bloom, et Donahue, 1992; Evans, 2006; Richie, 2001);
2. faire face à la stigmatisation que suppose le fait d'être connue comme une « ex-délinquante », notamment en ce que cela touche les perspectives de logement et d'emploi (Dodge et Pogrebin, 2001; Evans, 2006; Leverentz, 2006a; O'Brien, 2001);
3. reprendre la garde des enfants, s'il y a lieu, et cultiver ou adapter une relation avec eux (Bloom et Steinhart, 1993; Dressel, Porterfield, et Barnhill, 1998; Evans, 2006; Women's Prison Association, 2003);
4. obtenir un emploi qui procurera un salaire suffisant pour la femme et, éventuellement, ses enfants et la personne clé dans sa vie (American Correctional Association, 1990; Pollock-Byrne, 1990; Women's Prison Association, 2003);
5. établir de nouvelles relations prosociales (Covington, 2003);
6. éviter la consommation de substances intoxicantes (Evans, 2006; Women's Prison Association, 2003);
7. gérer des préoccupations sur le plan de la santé mentale (Richie, 2001; Women's Prison Association, 2003);
8. respecter les conditions de la libération conditionnelle et du plan correctionnel, qui peuvent être nombreuses et difficiles à équilibrer avec les autres centres d'intérêt comme l'éducation ou l'emploi (O'Brien, 2001).

Cette étude donne une idée de l'envergure et de la multiplicité des défis auxquels les femmes font face après leur mise en liberté, mais elle est loin d'être exhaustive. Les femmes peuvent aussi devoir s'adapter aux technologies nouvelles, si elles ont été incarcérées pendant longtemps (Evans, 2006); des décisions au sujet de leurs relations intimes, qui peuvent avoir été caractérisées par la violence, le contrôle ou un manque d'encouragement d'un mode de vie prosocial (O'Brien, 2001); des difficultés quotidiennes, comme l'achat de médicaments à l'aide d'un revenu restreint (Brown, 2004) et ainsi de suite. Clairement, les obstacles auxquels les femmes font face à leur mise en liberté sont nombreux, entraînent des conséquences graves et peuvent constituer des défis de taille à la réinsertion sociale réussie des femmes dans la collectivité. Toutefois, des facteurs de protection peuvent aider ces dernières à relever ces défis.

Facteurs de protection

Il n'est pas étonnant, vu l'importance reconnue des relations dans la vie des femmes (Miller, 1976), de constater que la plupart des facteurs de protection examinés dans le cas des femmes sont liés aux relations familiales et autres. Un certain nombre d'études ont d'ailleurs conclu que la stabilité et la cohésion familiales, que traduisent des liens étroits entre la femme, sa famille et ses enfants, et des communications familiales positives, peuvent protéger les femmes contre la réincarcération (Bloom, Owen, Deschenes et Rosenbaum, 2002; Lambert et Madden, 1976). On a également constaté un lien entre le soutien de la famille et un meilleur ajustement au milieu carcéral parmi les délinquantes canadiennes purgeant une peine de ressort fédéral (Blanchette et Taylor, 2005). Pour les jeunes femmes qui ont des démêlés avec le système judiciaire pour les jeunes, le soutien et les conseils de la famille constituent d'importants facteurs de protection (Carr et Vandiver, 2001), tandis que pour les femmes à l'âge adulte, les enfants peuvent exercer une grande influence. Une étude de 300 femmes a révélé que le nombre d'enfants qu'une femme a à sa charge permet de prévoir combien de temps elle restera dans la collectivité après sa mise en liberté (Benda, 2005). Un autre chercheur a également constaté une interaction entre l'origine ethnique, le fait d'avoir des enfants et la renonciation à la criminalité; Katz (2000) a en effet conclu que le fait d'obtenir la garde d'un enfant favorisait l'abandon d'un comportement criminel chez les Blanches, même si cela n'avait aucune influence sur le comportement criminel des femmes d'une autre origine ethnique.

Il est intéressant de noter qu'une étude a révélé un éventuel écart entre l'incidence réelle et l'incidence apparente du fait d'avoir des enfants sur le comportement criminel (Giordano, Cernkovich et Rudolph, 2002). Dans cette étude, qui a inclus des composantes tant quantitatives que qualitatives, aucune preuve quantitative n'a été trouvée à l'appui de l'incidence du fait d'avoir des enfants sur la renonciation à la criminalité parmi les participants ou participantes. Toutefois, un examen des données qualitatives a poussé les auteurs à noter que « les femmes sont plus portées que les hommes [...] à se concentrer largement sur leurs enfants comme catalyseur des changements qu'elles ont faits » (Giordano et coll., 2002, p. 1052).

Un autre aspect de la vie familiale qui incite à renoncer à la criminalité est celui des relations que la femme entretient avec son conjoint ou partenaire intime. Certains auteurs ont démontré que, dans le cas des femmes, une bonne relation avec un conjoint prosocial était liée à la renonciation à l'activité criminelle (Koons, Burrow, Morash et Bynum, 1997), tandis que d'autres n'ont constaté aucun lien de ce genre (Giordano et coll., 2002) ou encore ont noté que certaines femmes étaient convaincues de la nécessité d'une période sans aucune relation de ce genre après la mise en liberté (Leverentz, 2006b). Dans son examen du rôle des relations amoureuses dans la capacité des femmes à renoncer à la criminalité, une auteure a soutenu que les relations pouvaient à la fois faciliter et entraver cette renonciation et que la même relation pouvait jouer les deux rôles à différents moments (Leverentz, 2006b). Elle a également constaté, dans son examen qualitatif de 49 femmes et leurs conjoints, qu'il n'était pas nécessaire que le partenaire soit prosocial pour favoriser la renonciation à la criminalité; parfois, la femme et son partenaire progresseront ensemble vers un mode de vie plus prosocial. Leverentz fait en outre valoir que même une relation avec une personne ayant des antécédents criminels peut procurer des avantages parce que cette personne sera mieux placée pour appuyer et comprendre son partenaire.

Les relations avec les pairs sont également importantes. On a en effet constaté une relation entre des influences et réseaux de pairs positifs et prosociaux et la renonciation au mode de vie criminel (Giordano, Cernkovich et Holland, 2002, cité dans Rumgay, 2004; Sommers, Baskin et Fagan, 1994). Les relations avec des pairs peuvent aussi faciliter indirectement la renonciation; des chercheurs ont en effet constaté que le fait de

divulguer à des pairs sa décision de renoncer à un comportement criminel (Sommers et coll., 1994) et de se soucier de leurs perceptions négatives (dans un échantillon d'hommes seulement; Peersen, Sigurdsson, Gudjonsson et Gretarsson, 2004) jouait un rôle important dans le processus de renonciation à la criminalité. On a aussi fait valoir que la confirmation par les pairs d'un comportement prosocial et d'une nouvelle identité prosociale pouvait renforcer l'abandon du comportement criminel (Rumgay, 2004).

De nombreux autres facteurs ont aussi été examinés, dont le plus important est sans doute un emploi légitime et stable, qui est apparu lié à la renonciation à la criminalité (Koons et coll., 1997; Lambert et Madden, 1976; Schram, Koons-Witt, Williams et McShane, 2006; Uggen et Kruttschnitt, 1998). Toutefois, les conclusions n'appuient pas toutes ce lien, et au moins une équipe de chercheurs n'a observé aucune relation entre la stabilité professionnelle et la renonciation à la criminalité (Giordano et coll., 2002). Un autre facteur largement étudié est celui de la renonciation aux substances intoxicantes.

Plusieurs études ont conclu que la renonciation à une forte consommation de substances intoxicantes était liée à l'abandon du comportement criminel, tant chez les hommes que chez les femmes (Kerner, Weitekamp, Stelly et Thomas, 1997; Uggen et Kruttschnitt, 1998). Enfin, des recherches sur des échantillons de délinquants de sexe masculin ont commencé à graviter autour des caractéristiques personnelles qui peuvent avoir un pouvoir de protection, comme la motivation à abandonner le comportement criminel (Farrall et Bowling, 1999), une meilleure compréhension des conséquences de la criminalité (Haggård, Gupert et Grann, 2001) et un sentiment d'efficacité personnelle en ce qui a trait à la renonciation (Burnett et Maruna, 2004). Jusqu'à maintenant, ces aspects ne semblent pas avoir attiré beaucoup d'attention en ce qui concerne les recherches sur les délinquantes.

Facteurs de protection apparents chez les femmes

La plupart des recherches sur les facteurs de protection ont été menées d'un point de vue externe, c'est-à-dire que les chercheurs ont entrepris d'examiner les facteurs qui, d'après eux, étaient les plus importants dans la renonciation à la criminalité. Nous avons toutefois trouvé deux études (Galbraith, 1998; O'Brien, 2001) consistant en de vastes analyses d'entrevues et d'autres éléments d'information fournis directement par des délinquantes

qui ont réussi à rester dans la collectivité. En raison de leur nature qualitative, ces études offrent l'avantage qu'elles permettent de découvrir des facteurs inattendus¹. Comme il s'agit de deux études américaines, une certaine mise en garde s'impose contre la tentation de généraliser les conclusions pour les appliquer à un contexte canadien; néanmoins, il existe sans aucun doute des chevauchements importants entre les deux sphères de compétence.

Dans la première étude, Galbraith (1998) a interviewé 20 femmes qui n'avaient pas commis de crime depuis leur mise en liberté. Elle a également interviewé un certain nombre de personnes s'occupant de la surveillance de délinquantes, y compris des directeurs d'établissement, des psychologues et des intervenants dans la collectivité. Les commentaires recueillis auprès des deux sources se ressemblaient beaucoup. Dans son examen des données provenant de ces entrevues, Galbraith a noté que les facteurs suivants semblaient être les plus importants pour aider les femmes à éviter de retomber dans la criminalité : des relations avec des personnes qui se souciaient d'elles, qui les écoutaient et auxquelles les femmes pouvaient faire confiance; des relations avec d'autres femmes qui constituaient des modèles de comportement; un personnel bien formé (surtout des employées); des médicaments appropriés, le cas échéant; des programmes centrés sur les délinquantes, y compris sur les responsabilités parentales, la formation professionnelle, l'éducation, le traitement de la toxicomanie et des problèmes de santé mentale; des tentatives de réduire le traumatisme et d'empêcher une nouvelle victimisation; des ressources financières; des milieux sûrs. De tous ces facteurs, celui des relations était sans doute le plus important. En effet, Galbraith a noté que « toutes les femmes ont décrit des expériences ou relations avec des personnes qui les avaient aidées à commencer à changer et à se rétablir. Pour nombre des femmes, la présence d'une personne affectueuse et bien informée — souvent une détenue ou une employée — revêtait une importance critique » (1998, p. 69).

¹ Un certain nombre des études examinées antérieurement ont aussi utilisé une méthode qualitative, en tout ou en partie (Bloom et coll., 2002; Giordano et coll., 2002; Leverentz, 2006a; Sommers et coll., 1994). Toutefois, les deux études examinées diffèrent des autres par leur envergure. Les études antérieures étaient circonscrites dans leur collection de données qualitatives, ne portant que sur certains domaines précis (p. ex. les relations; Leverentz, 2006a).

Récemment, O'Brien (2001) a interviewé 18 femmes qui étaient restées au moins six mois dans la collectivité sans se voir imposer une révocation. Les femmes constituant cet échantillon ont aussi affirmé que les relations étaient primordiales, celles qu'elles entretenaient avec leur agent(e) de libération conditionnelle étant la plus importante de toutes. Selon bon nombre de femmes qu'O'Brien a étudiées, l'agent(e) de libération conditionnelle pouvait être à la fois une importante source de soutien et d'appui et une source de difficulté et de défis. Les femmes ont dit avoir une attitude positive à l'égard de leur agent(e) de libération conditionnelle quand ce dernier ou cette dernière les traitait avec respect, ne se mêlait pas plus que nécessaire de leur vie quotidienne, faisait preuve de flexibilité et leur communiquait des renseignements. Les femmes avaient une vue moins favorable des agents de libération conditionnelle qui se montraient excessivement stricts, qui appliquaient arbitrairement les règles et conditions spéciales et qui se mêlaient de la vie privée des femmes.

On a aussi constaté que d'autres ex-détenues constituaient des ressources importantes après la mise en liberté; un certain nombre de femmes ont signalé que, malgré l'interdiction courante de fréquenter des personnes ayant des antécédents criminels, leurs relations avec des personnes satisfaisant à cette description étaient trop précieuses pour qu'elles y renoncent. Ainsi, O'Brien a noté que « selon beaucoup de femmes, *uniquement* ces personnes, qui ont connu la souffrance de l'incarcération, peuvent vraiment aider celles qui sortent » (2001, p. 106, italique dans l'original). Les femmes formant cet échantillon appréciaient le fait que les autres ex-détenues connaissaient le processus de réinsertion sociale et les obstacles éventuels qu'il faut surmonter après la mise en liberté.

Les conclusions de ces deux études ressemblent aux études dont le sujet était prédéterminé par les chercheurs (p. ex. par leur insistance sur les relations) et en même temps s'en distinguent (p. ex. en ce qui a trait à l'influence d'autres ex-détenus). Cela prouve l'utilité de mener des recherches de manière à laisser l'information tant attendue qu'inattendue émerger.

Étude actuelle

La présente étude a été menée surtout à l'aide d'une méthode qualitative. L'utilisation d'un questionnaire d'enquête renfermant des questions tant fermées qu'ouvertes ainsi que

d'entrevues semi-structurées qu'on a laissé les femmes elles-mêmes orienter, a permis de recueillir de riches données sur les défis auxquels les femmes font face à leur mise en liberté et sur les facteurs qui, d'après elles, les aident le plus à renoncer à la criminalité. L'étude a porté sur des femmes en liberté sous condition qui, après une période d'incarcération dans un établissement correctionnel fédéral, étaient demeurées dans la collectivité, sans révocation de leur liberté, pendant au moins un an.

MÉTHODE

Stratégie de recrutement

Les femmes admissibles à participer à cette étude étaient celles qui purgeaient une peine de ressort fédéral et qui étaient en liberté dans la collectivité pendant au moins un an et au plus cinq ans et dont la liberté n'avait pas été révoquée (soit pour un manquement aux conditions soit pour avoir perpétré une nouvelle infraction). Pour des raisons de logistique, les femmes qui avaient été déportées ou qui étaient parvenues à la date d'expiration de leur mandat ont été exclues de l'étude. À l'aide du Système automatisé de gestion des données sur les délinquants du Service correctionnel du Canada, nous avons pu recenser, le 15 juillet 2007, 152 femmes répondant à ces critères.

Par l'intermédiaire des agents de libération conditionnelle dans la collectivité responsables de ces femmes, nous avons envoyé à chacune de ces dernières un cahier d'information expliquant l'étude et sollicitant leur participation. Le cahier renfermait une lettre d'accompagnement expliquant les droits des femmes dans le contexte de leur participation et précisant les coordonnées de la chercheuse à l'intention de toute femme désireuse d'obtenir des renseignements supplémentaires (Annexe A). Dans la lettre, il était demandé aux femmes de préciser les facteurs qui, d'après elles, étaient utiles pour rester dans la collectivité après avoir été mises en liberté d'un établissement correctionnel fédéral. Les femmes qui voulaient participer pouvaient soit remplir et renvoyer le questionnaire joint soit renvoyer la fiche incluse en fournissant leurs coordonnées afin de participer à une entrevue téléphonique. Comme les questionnaires d'enquête étaient anonymes, il est impossible de savoir si certaines femmes ont à la fois rempli le questionnaire et participé à l'entrevue. Au total, 22 questionnaires d'enquête ont été remplis et 12 entrevues téléphoniques ont été menées.

Sources de données

Les femmes pouvaient soit remplir le questionnaire d'enquête (Annexe B) soit participer à l'entrevue semi-structurée (Annexe C), qui gravitaient tous deux autour des défis auxquels elles font face ainsi que des facteurs qui semblent les plus utiles pour renoncer à la criminalité. Le questionnaire d'enquête et l'entrevue ont tous les deux permis de recueillir une information riche et exhaustive. En outre, ces techniques permettent à des

thèmes et renseignements inattendus de se manifester. Tant dans le questionnaire d'enquête qu'à l'entrevue, les femmes étaient libres de sauter les questions qu'elles voulaient; elles pouvaient également utiliser l'espace et le temps accordés pour faire des commentaires sur d'autres aspects que ceux abordés dans les instruments de collecte de données.

Tant l'enquête que l'entrevue ont été menées d'une manière consultative. En mars 2006, un atelier de recherche dans la collectivité d'un jour a été organisé pour aider à élaborer les questions d'enquête et d'entrevue. Les participants incluaient six femmes qui avaient réussi leur réinsertion sociale dans la collectivité ainsi que des agents de libération conditionnelle et des représentants d'organismes communautaires comme la Société Elizabeth Fry, la Société John Howard (maison Berkana) et l'Armée du Salut (maison Greenfield). Des discussions en profondeur ont permis de cerner un certain nombre de sujets qu'il semblait nécessaire d'inclure. Les thèmes ressortant de la littérature sur les facteurs de protection ont aussi été intégrés. L'ébauche du questionnaire d'enquête a ensuite été communiquée à des représentantes du Secteur des délinquantes et de la Direction des initiatives pour les Autochtones du Service correctionnel du Canada pour qu'elles l'examinent avant la production de la version finale.

Analyses

La première partie de ce rapport présente un profil des femmes admissibles à participer à l'étude. Elle est suivie d'un profil plus circonscrit des femmes qui ont effectivement participé; ce profil plus restreint est axé sur quelques secteurs clés qui ont été inclus dans les instruments de collecte de données. Une analyse de contenu a ensuite été effectuée pour interpréter les données qualitatives réunies au moyen du questionnaire d'enquête et des entrevues². En plus de traiter des thèmes que cela a permis de dégager, le présent document inclut aussi certains témoignages représentatifs des femmes pour donner une idée de la rétroaction reçue.

² Vu la nature qualitative de ces analyses et la difficulté d'agrégier des données obtenues au moyen de deux instruments de collecte sans savoir si certaines femmes ont répondu aux deux, nous avons généralement exclu les proportions et nombres de ces analyses de contenu.

RÉSULTATS

Caractéristiques de l'échantillon recruté

L'âge moyen des 152 femmes invitées à participer à cette étude était de 40,1 ans (*écart-type* = 12,5; *médiane* = 38,3). Comme on peut le voir au Tableau 1, plus de la moitié de ces femmes étaient des Blanches, tandis que le reste du groupe était composé en proportions à peu près égales de Noires et d'Autochtones. À l'admission, la plupart des femmes étaient célibataires, séparées, divorcées ou veuves.

Tableau 1. Profil démographique de l'échantillon recruté

Variable démographique	Nombre (%) de délinquantes	
Ethnie		
Blanche	79	(52,0)
Autochtone	29	(19,1)
Noire	27	(17,8)
Autre minorité visible/inconnue	17	(11,2)
Situation de famille		
Célibataire/veuve/divorcée/séparée	102	(67,1)
Mariée/union de fait	49	(32,2)
Inconnue	1	(0,7)

Note : n = 152.

Dans cet échantillon, il y avait 19 femmes (12,5 %) qui purgeaient une peine d'une durée indéterminée. La peine moyenne agrégée des autres était de 4,6 ans (*écart-type* = 2,4). Comme on peut le voir au Tableau 2, environ la moitié des femmes avaient été déclarées coupables d'au moins une infraction avec violence qui était à l'origine de leur peine actuelle, les voies de fait, les infractions à main armée et le vol qualifié étant les infractions les plus courantes. Quatre femmes incluses dans cet échantillon sur cinq avaient été déclarées coupables d'au moins une infraction sans violence, les infractions contre les biens, les infractions en matière de drogue et les « autres » infractions (p. ex. défaut de comparaître) étant les plus courantes.

Tableau 2. Profil des infractions de l'échantillon recruté

Infraction(s) à l'origine de la peine actuelle	Nombre (%) de délinquantes	
Infractions avec violence	75	(49,3)
Homicide (meurtre, homicide involontaire coupable)	8	(5,3)
Tentative de meurtre/complot en vue de commettre un meurtre	3	(2,0)
Voies de fait (graves/mineures)	25	(16,5)
Vol qualifié (avec/sans arme)	16	(10,5)
Enlèvement/séquestration	5	(3,3)
Agression sexuelle	10	(6,6)
Incendie criminel	12	(7,9)
Menaces	13	(8,6)
Infractions relatives aux armes	18	(11,8)
Infractions sans violence	126	(82,9)
Infractions en matière de drogue (importation, trafic, production)	44	(29,0)
Infractions contre les biens (introduction par effraction, vol)	48	(31,6)
Fraude	12	(7,9)
Autres infractions sans violence	105	(69,1)

Note : $n = 152$. La somme des proportions est supérieure à 100 parce que beaucoup de femmes ont été déclarées coupables de plusieurs infractions.

La grande majorité des femmes ont initialement été mises en liberté sous le régime de la semi-liberté ($n = 142, 93,4 \%$), tandis qu'un petit nombre d'entre elles ont été mises en liberté sous le régime de la libération conditionnelle totale ($n = 9, 5,9 \%$) ou de la libération d'office ($n = 1, 0,7 \%$). Au moment de l'étude, les femmes se trouvaient dans la collectivité depuis en moyenne 2,07 ans (*écart-type* = 1,0), la gamme allant de 1,0 à 4,9 ans. À ce moment-là, la plupart des femmes avaient obtenu la libération conditionnelle totale ($n = 136, 89,5 \%$). Un petit nombre d'entre elles étaient toujours en semi-liberté ($n = 10, 6,6 \%$), tandis que plusieurs avaient atteint la date de leur libération d'office ($n = 6, 4,0 \%$).

Caractéristiques de l'échantillon de participantes

Nous disposons d'un profil un peu plus limité pour les femmes qui ont effectivement participé à l'étude. Comme on peut le voir au Tableau 3, la plupart des participantes étaient des Blanches et étaient âgées entre 25 et 34 ans. La majorité des répondantes ont dit avoir été déclarées coupables d'infractions en matière de drogue ou d'infractions avec violence. Enfin, la plupart des femmes étaient sous surveillance dans la collectivité depuis un à trois ans.

Tableau 3. Profil démographique et profil des infractions de l'échantillon de participantes

Variable	Nombre (%) de délinquantes		
	Enquête (n = 22)	Entrevue (n = 12)	Total (n = 34) ^a
Âge			
25-34	10 (45,5)	5 (41,7)	15 (44,2)
35-44	7 (31,8)	3 (25,0)	10 (29,4)
45-54	2 (9,1)	2 (16,7)	4 (11,8)
55 ou plus	2 (9,1)	1 (8,3)	3 (8,8)
Non indiqué	1 (4,5)	1 (8,3)	2 (5,9)
Ethnie			
Blanche	12 (54,5)	10 (83,3)	22 (64,7)
Autochtone	3 (13,6)	1 (8,3)	4 (11,8)
Noire	2 (9,1)	0 --	2 (5,9)
Autres	3 (13,6)	0 --	3 (8,8)
Non indiquée	2 (9,1)	1 (8,3)	5 (14,7)
Infraction à l'origine de la peine^b			
Infraction contre les biens	4 (18,2)	2 (16,7)	6 (17,6)
Infraction en matière de drogue	13 (59,1)	3 (25,0)	16 (47,1)
Infraction avec violence	7 (31,8)	6 (50,0)	13 (38,2)
Autres	5 (22,7)	3 (25,0)	8 (23,5)
Laps de temps sous surveillance dans la collectivité			
1-2 ans	13 (59,1)	3 (25,0)	16 (47,1)
2-3 ans	5 (22,7)	5 (41,7)	10 (29,4)
3-4 ans	3 (13,6)	1 (8,3)	4 (11,8)
4 -5 ans	1 (4,5)	2 (16,7)	3 (8,8)
Non indiqué	0 --	1 (8,3)	1 (2,9)

^a Il faut interpréter les résultats dans cette colonne avec circonspection étant donné que les femmes qui ont éventuellement utilisé les deux méthodes de collecte de données sont représentées deux fois dans les sommes.

^b Le total des proportions de femmes dans chaque catégorie d'infractions est supérieur à 100 parce que beaucoup de femmes ont été déclarées coupables de nombreuses infractions.

Défis en matière de réinsertion sociale

Périodes et situations difficiles

Plus de la moitié des femmes ont dit que la période suivant immédiatement leur mise en liberté avait posé les plus grands défis sur le plan de leur réinsertion sociale, surtout à cause des difficultés liées à leur résidence dans une maison de transition et de la nécessité de s'adapter à un nouveau milieu. Un certain nombre de répondantes ont fait des commentaires au sujet de la présence de drogues dans la maison de transition et ont dit que cela avait mis à l'épreuve leur détermination à ne pas consommer de drogues. Une répondante a dit qu'il fallait « trouver un moyen d'empêcher l'introduction de drogues dans la maison de transition qui devrait être un lieu sûr. » Des femmes ont aussi signalé la difficulté que posait l'absence d'une maison de transition dans leur collectivité, puisque cela les éloignait de leur famille et de leurs enfants. Dans au moins un cas, les problèmes de distance et de transport étaient tels que, malgré sa permission de jour, une femme n'a pas pu se rendre dans sa collectivité d'origine et en revenir à temps pour respecter son heure de rentrée; elle n'a donc pas pu voir ses enfants très souvent durant sa semi-liberté. Enfin, certaines répondantes ont fait observer qu'il y avait trop de règles et trop de surveillance dans les maisons de transition. Une femme a par exemple dit que des membres du personnel à la maison de transition où elle résidait téléphonaient à son employeur « tous les jours, parfois plusieurs fois », pour confirmer sa présence, ce qui a en définitive causé des problèmes entre son employeur et elle.

Plusieurs femmes ont également dit que la période suivant immédiatement la mise en liberté était difficile parce qu'elles devaient faire la transition entre « la vie dans un milieu fermé et la capacité de se déplacer librement dans la société. » Comme une femme la décrit : « Ça a été un choc culturel ». Une autre répondante a ajouté qu'elle avait l'impression de ne pas être à sa place dans la collectivité après une longue période d'incarcération. « Qu'est-ce que je pourrais dire, a-t-elle demandé, qui n'aurait aucun rapport avec une longue période d'incarcération? » Cette transition était encore plus vive pour les femmes qui s'étaient installées dans une nouvelle collectivité après leur mise en liberté. Une femme a expliqué que cette période était la plus difficile pour elle parce que « j'ai dû commencer seule, dans une nouvelle ville ». Par contre, les femmes qui sont

retournées à leur collectivité d'origine ont décrit d'autres défis, comme celui d'éviter volontairement tout rapport avec des amis d'autrefois. Une autre femme qui est retournée à sa collectivité d'origine a aussi fait observer que les membres de sa famille « avaient des attentes irréalistes au sujet de mon aptitude à vivre dans la collectivité ». Il semble donc y avoir des difficultés liées à la réinsertion sociale, que ce soit dans la collectivité d'origine ou dans une nouvelle collectivité.

Les femmes ont également discuté de situations qui avaient été particulièrement difficiles pour leur réinsertion sociale. On peut d'une manière générale en distinguer deux sortes: a) les situations résultant de l'activité criminelle ou de l'incarcération et b) des transitions de vie importantes et des situations traumatisantes. En ce qui concerne la première catégorie, les répondantes ont parlé des poursuites au civil liées à leurs infractions criminelles, de dettes considérables et de la nécessité de s'occuper de questions liées à la garde d'enfants. Une femme a dit avoir perdu la garde unique de son enfant durant son incarcération et avoir dû « traiter avec le père de mon fils en cour et à l'extérieur » dès sa mise en liberté, ce qui s'était révélé très compliqué. Le défi lié à l'activité criminelle le plus souvent mentionné était la stigmatisation et le fait de devoir porter l'étiquette de délinquante. D'après les femmes, cela nuisait à leur capacité à trouver un bon emploi et un logement approprié ainsi qu'à leur aptitude à cultiver des liens sociaux. Une répondante a expliqué comment son casier judiciaire lui fermait de nombreuses portes : « Si l'on veut être honnête lorsqu'on remplit une demande d'emploi ou d'appartement, il faut dire que l'on a un casier judiciaire. » Un certain nombre de femmes ont aussi mentionné que le fait d'être sous surveillance fédérale influait sur leurs interactions subséquentes avec des agents de police auxquels elles rapportaient avoir été victimes d'activités criminelles. Une femme a dit avoir signalé des voies de fait, mais « dès que les policiers ont su que j'étais une libérée conditionnelle, ils ont cessé de s'intéresser à moi. » Ces témoignages soulignent à quel point la stigmatisation qu'entraîne l'existence d'un casier judiciaire peut avoir un impact sur les femmes.

Les répondantes ont aussi constaté que certaines transitions de vie et situations traumatisantes pouvaient poser des défis de taille. Un certain nombre de femmes sont déménagées durant leur période sous surveillance, et nombre d'entre elles ont trouvé cela stressant. Une répondante, qui avait dû traiter avec les services sociaux au sujet de la

garde de son enfant durant son incarcération, a découvert, peu après sa mise en liberté, que son enfant avait été adopté. Une autre femme a dit : « L'aînée est partie, et l'adaptation a été difficile. Elle était un de mes principaux soutiens. » Un certain nombre de femmes ont également perdu un membre de leur famille ou un proche. Même si cela constituait bien sûr une situation traumatisante, certaines des femmes ont dit être mieux préparées à y faire face après leur incarcération. Comme une femme l'a déclaré : « Si mon père était décédé pendant que j'étais en prison ou avant mon incarcération, je n'aurais pas bien réagi. » Une autre a dit être déterminée à ne pas retourner en prison, peu importe les défis à relever : « Je me suis retrouvée dans des situations traumatisantes depuis ma mise en liberté, mais, à ce stade-ci de ma vie, rien, absolument rien ne me pousserait à y retourner. »

Gestion des défis

Malgré les situations difficiles dans lesquelles certaines femmes se sont retrouvées, la plupart d'entre elles ont dit qu'avec le temps, après leur retour dans la société, le processus de réinsertion sociale devenait plus facile. Voici comme une répondante a décrit cela par rapport aux premières difficultés auxquelles elle a fait face : « C'est devenu beaucoup plus facile depuis la maison de transition. » D'autres ont dit que le processus s'était amélioré une fois leurs besoins satisfaits, c'est-à-dire après qu'elles avaient trouvé un emploi, un logement et des systèmes de soutien. D'autres répondantes ont dit se faire progressivement à leur nouveau mode de vie ou être encouragées pour avoir fait des choix positifs. Comme une femme l'a expliqué : « [Mon vieux mode de vie] ne me manque plus vraiment parce que je vois maintenant qu'il est beaucoup plus facile pour moi de vivre de cette manière [d'une manière prosociale]. » Cette répondante a ajouté que son mode de vie actuel était tout aussi satisfaisant que celui qu'elle avait antérieurement, mais que les récompenses venaient d'une autre source, la satisfaction que lui donnaient ses choix et sa fierté en elle-même.

Dans une proportion importante, les répondantes ont affirmé que les conditions spéciales dont était assortie leur mise en liberté sous condition avaient été utiles au début de leur période de transition. Une répondante était tout particulièrement enthousiaste, se disant « 100 % pour la libération conditionnelle afin d'avoir des restrictions et des

règlements. ». Les femmes étaient en faveur de leurs conditions spéciales pour deux raisons : a) celles-ci assuraient une continuation, à un moindre degré, de la structure à laquelle elles s'étaient faites durant leur incarcération, ce qui facilitait une réduction graduelle de cette structure et b) les conditions leur rappelaient les conséquences de leur comportement. Il y avait aussi un petit groupe de femmes qui étaient ambivalentes à l'égard de leurs conditions spéciales, disant qu'elles avaient choisi de se comporter d'une manière prosociale et de ne pas adopter un comportement contraire à leurs conditions, peu importe que celles-ci soient imposées. Enfin, quelques femmes estimaient que leurs conditions spéciales constituaient un obstacle. Cependant, aucune d'entre elles n'a fourni une explication centrée sur elle-même; ces répondantes ont plutôt parlé de l'impact de leurs conditions sur leur conjoint ou leur famille. Ainsi, une femme a dit ne pas pouvoir conduire ses nièces et neveux au chalet familial, de sorte qu'elle et ses frères et sœurs devaient faire le long trajet séparément chaque fois. Une autre a dit que son agent de libération conditionnelle communiquait fréquemment avec son conjoint, ce qui était ennuyeux et pour elle et pour ce dernier. Cette répondante a exprimé les sentiments de son partenaire à ce sujet, disant : « Je lui ai expliqué que c'était à cause du genre d'infraction que j'avais commise et il dit : "Peu importe, je le sais. Pourquoi ne nous laisse-t-il pas tranquilles? Je ne relève pas de leur compétence." »

Préparation en vue de la réinsertion sociale

On a posé aux femmes un certain nombre de questions au sujet de leur degré de préparation pour la réinsertion sociale. Même si plus de la moitié des répondantes ont dit s'estimer prêtes, avant leur mise en liberté, à retourner dans la société, bon nombre d'entre elles ne croyaient *pas* être prêtes. Les commentaires à ce sujet avaient trait à la préparation sur les plans des émotions, des connaissances et des aspects pratiques. Sur le plan émotionnel, certaines répondantes ont dit avoir eu peur, être angoissées ou se sentir dépassées. En ce qui concerne les connaissances, les femmes ont dit « ne pas savoir tout à fait à quoi s'attendre », ajoutant que les employés n'avaient pas une bonne idée de leur niveau de connaissance au sujet des activités courantes. Une femme qui avait purgé une peine relativement longue, à un établissement où l'on avait supprimé son programme de réinsertion sociale, a dit : « Je ne savais même pas comment ouvrir un compte de

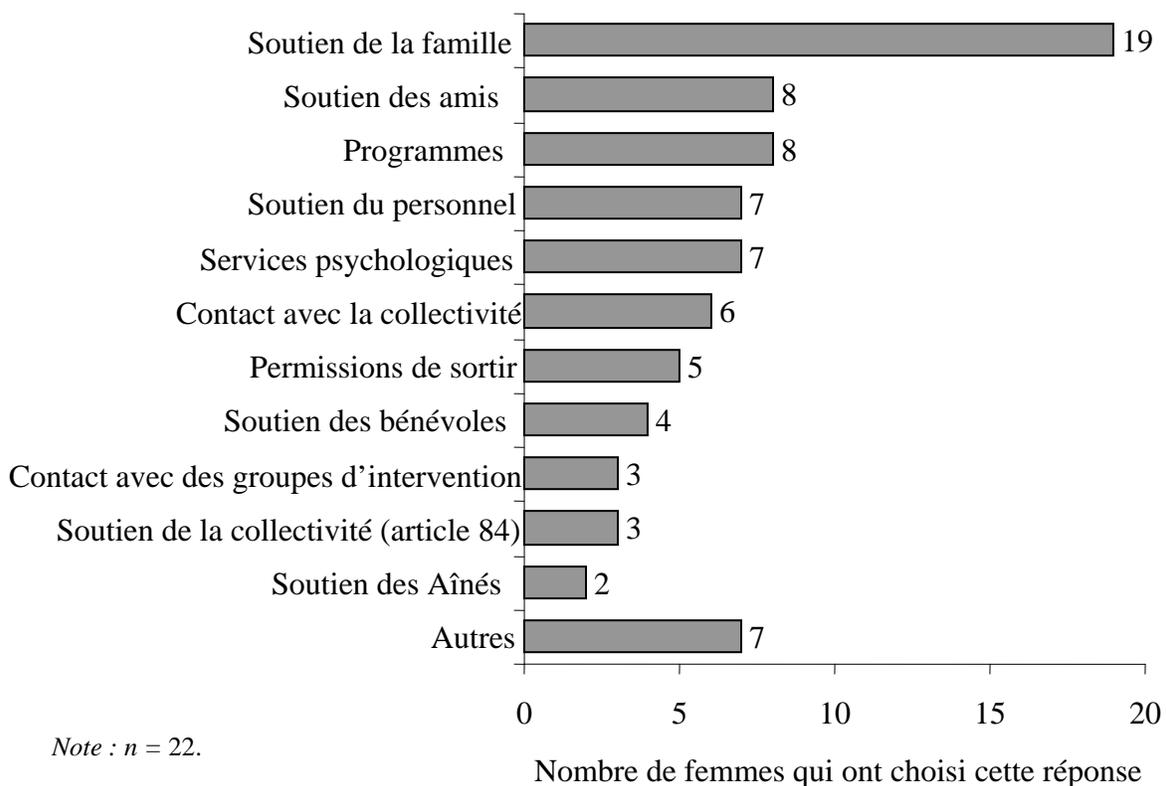
banque. » Les commentaires au sujet des questions pratiques gravitaient autour de l'habillement et du transport. Ainsi, une femme a dit avoir pris du poids durant son incarcération et ne plus pouvoir porter les vêtements qu'elle avait au moment de l'admission; « comme les fonds pour les vêtements ont été coupés, je suis plus ou moins sortie dans la tenue en molleton de l'établissement. »

Comme nous l'avons signalé, plus de la moitié des femmes se sentaient effectivement prêtes pour leur réinsertion sociale au moment de leur mise en liberté. Pour un groupe de répondantes, les questions au sujet de la préparation en vue de la réinsertion sociale n'avaient presque aucune pertinence étant donné qu'elles n'avaient commis qu'une seule infraction et qu'elles avaient de longs antécédents d'activités prosociales. D'autres femmes ont mentionné les programmes, la spiritualité, les connaissances et le soutien (de diverses sources, y compris la famille, les amis et le personnel) comme raisons de se sentir prêtes. Une femme a dit que « le fait d'avoir accès à des femmes qui étaient sorties et qui étaient revenues nous parler de leurs expériences m'a vraiment aidée à comprendre ce que je devais faire pour me préparer en vue de ma mise en liberté. » Une autre répondante se sentait initialement prête à retourner dans la société au moment de sa mise en liberté, mais a par la suite pensé qu'elle n'était pas vraiment consciente de tous les défis auxquels elle ferait face. Elle a comparé cela au mariage pour expliquer sa prise de conscience graduelle : « Vous allez vous marier, vous avez bien hâte, vous allez vivre avec cette personne puis vous vous rendez compte que “eh bien, mon Dieu, je n'avais pas pensé à ceci, je n'étais pas prête pour cela.” » Bref, ces constatations montrent que les femmes qui ont réussi leur réinsertion sociale avaient initialement des impressions différentes de leurs capacités à le faire.

Dans le questionnaire d'enquête, il était demandé aux répondantes d'indiquer les facteurs (sur une liste de 11, plus l'option *Autre*) qui les avaient aidées à se sentir prêtes pour leur mise en liberté. Comme on peut le voir à la Figure 1, le soutien de la famille a de loin été le facteur le plus souvent mentionné par les répondantes, suivi des programmes en établissement, du soutien des amis, du soutien du personnel, des services psychologiques, des contacts avec la collectivité et les *autres* facteurs. Parmi les *autres* facteurs et ceux que les participantes aux entrevues ont jugé importants, signalons la spiritualité, la détermination, le fait de savoir à quoi s'attendre et le placement dans une maison privée

plutôt que dans une maison de transition. Même si le soutien communautaire en vertu de l'article 84³ et le soutien des Aînés ont été mentionnés un peu moins fréquemment, ils sont importants si l'on tient compte de la proportion de délinquantes autochtones incluse dans l'échantillon de l'enquête (trois sur 22 répondantes; 13,8 %). Même s'il se peut que des femmes non autochtones aient également choisi ces options, ces conclusions semblent indiquer que le soutien des Aînés et de la collectivité était très important pour un sous-groupe de répondantes, probablement des Autochtones.

Figure 1. Facteurs utiles pour se préparer à la transition, d'après les répondantes à l'enquête



Enfin, les femmes ont été invitées à indiquer la mesure dans laquelle elles étaient certaines de ne pas retourner en détention. La grande majorité des répondantes (mais non pas toutes, comme il convient de le signaler) ont dit qu'il était très probable qu'elles ne

³ Cela désigne un plan de libération conditionnelle comportant la mise en liberté facilitée par une collectivité ou un organisme autochtone.

retourneraient pas en détention pour quelque raison que ce soit. Comme une femme l'a écrit : « Je ne ferai pas l'objet d'une suspension ni d'une révocation parce que je ne fais rien que je ne devrais pas faire. » En outre, la plupart des femmes qui n'étaient pas absolument certaines de leur capacité à rester dans la collectivité ont dit qu'elles faisaient leur possible à cet égard. Les répondantes ont affirmé que le comportement criminel ne concordait plus avec le genre de vie qu'elles envisageaient pour elles-mêmes. L'une d'entre elles a résumé cela succinctement en disant : « J'ai changé ma façon d'envisager la vie, et la criminalité n'est plus une option pour moi. » En général, les femmes ont dit vouloir continuer à vivre une vie largement prosociale. Pour nombre d'entre elles, cela comportait des relations avec leur famille, leur conjoint et leurs enfants, et les conséquences éventuelles sur ces relations d'un retour à la criminalité étaient beaucoup trop graves. Une répondante a tiré la conclusion suivante : « Tout ce que je peux dire c'est que, peu importe ce qui va m'arriver dans la vie, je vais faire mon possible pour rester où je suis aujourd'hui parce que cela concerne non seulement moi, mais mes enfants, ma famille et d'autres personnes aussi. »

Facteurs de protection

Le deuxième grand centre d'intérêt de cette étude consistait dans les facteurs qui, d'après les femmes, avaient favorisé leur réinsertion sociale. Un certain nombre de thèmes ont pu être dégagés à ce sujet et ils ont été groupés sous quatre rubriques pour faciliter la discussion : l'attitude, le soutien interpersonnel, la relation avec l'agent(e) de libération conditionnelle et d'autres facteurs. La plupart des femmes ont mentionné des facteurs rattachés à plusieurs domaines.

Attitude

Interrogées directement à ce sujet, presque toutes les femmes ont déclaré avoir consciemment décidé de vivre une vie exempte de criminalité. Un certain nombre d'entre elles ont même dit qu'il s'agissait là du facteur le plus important de la réinsertion sociale. Beaucoup de femmes ont aussi décidé consciemment de s'abstenir de consommer des drogues ou de l'alcool. L'une d'entre elles l'a exprimé très succinctement : « Éviter la prison, c'est un choix de chaque instant. » Invitée à dire quels conseils elle donnerait à d'autres femmes qui veulent éviter la prison, une autre répondante a reconnu qu'il n'y

avait pas de « réponse générale s'appliquant à tout le monde », mais elle a ajouté que « vraiment, c'est simplement une question de choix. Tu ne veux pas retourner en prison? Ne fais rien de stupide qui va t'y ramener. » Pour beaucoup de femmes, il était aussi important de partager leur décision avec d'autres. Ces répondantes ont affirmé que cela donnait aux autres l'occasion de les appuyer dans leur tentative d'atteindre leurs buts. Une femme a expliqué qu'elle devait « dire à mes médecins que j'étais toxicomane, tout le monde devait le savoir. » Elle a expliqué que cette façon de faire l'aidait en un sens à se protéger contre elle-même dans un éventuel moment de faiblesse. D'autres répondantes ont également dit avoir communiqué leur décision à leur famille ou à leur conjoint.

D'autres facteurs liés à l'attitude, comme la détermination, la volonté et la force personnelle, figuraient aussi au haut de la liste de facteurs que la plupart des femmes considéraient comme utiles pour favoriser la réinsertion sociale. Au sujet de sa détermination et de sa volonté, une femme a conclu que « c'est vraiment une question d'attitude ». Plusieurs femmes ont parlé de leur « entêtement ». Certaines ont aussi souligné l'importance de se concentrer sur leurs objectifs, de faire confiance à leur intuition ou à leur « sagesse interne » et de maintenir une attitude positive. En ce qui concerne ce dernier aspect, une répondante a dit que, pour elle, la clé de sa réinsertion sociale était de se rappeler que « chaque jour est une réussite à souligner ».

Le comportement que nombre de femmes ont manifesté traduit des traits qui semblent leur avoir été utiles : la débrouillardise, l'adaptabilité et la souplesse. Ces traits se sont manifestés dans un certain nombre de contextes. Une femme a décrit une situation qui montrait bien sa réaction face à ses difficultés à se trouver un emploi à cause de son casier judiciaire. Elle a dit qu'après s'être vu refuser plusieurs emplois, elle a commencé à « décrire son expérience de vie et s'en servir comme exemple pour montrer comment une personne peut progresser malgré tout ce bagage. Je me suis trouvé quelques très bons emplois simplement en faisant valoir mon expérience de vie. » Une autre répondante a décrit son approche, qui montre l'importance de la créativité et de la débrouillardise dans un autre domaine. Comme, à sa mise en liberté, elle est retournée à sa collectivité d'origine, où elle avait eu auparavant un vaste réseau de connaissances procriminelles, elle a commencé à dire aux gens qu'elle « devait respecter une condition de

non-fréquentation, simplement pour éloigner certaines personnes et les empêcher de s'approcher d'elle. » Cette tactique lui a permis de se libérer de relations qui avaient encouragé un comportement criminel sans être obligée d'affronter les personnes en question. D'autres femmes ont aussi fait preuve d'adaptabilité et de souplesse pour rebâtir leurs relations avec leur conjoint, leur famille ou leurs enfants.

Soutien interpersonnel

D'après nombre de répondantes, les relations avec le conjoint, la famille, les enfants et d'autres personnes sont un autre facteur important qui favorise la réinsertion sociale. Cet aspect a été mentionné tant dans le contexte de la préparation en vue de la mise en liberté (comme nous l'avons déjà décrit) que dans celui de la réussite de la réinsertion sociale dans la collectivité. Une femme a parlé du soutien qu'elle a trouvé auprès d'un membre du personnel et dit : « Si vous pouvez vous accrocher à quelqu'un, faites-le et montrez-lui que vous voulez réussir; cette personne vous aidera. » En effet, interrogées sur le genre de conseils qu'elles donneraient à d'autres femmes qui se préparent à retourner dans la société, plus de la moitié des répondantes ont mentionné l'importance de trouver et d'utiliser un soutien. Une a recommandé de « s'entourer de personnes aimantes et bienveillantes ». Une autre a affirmé : « Assurez-vous d'avoir un système de soutien en place avant votre mise en liberté. » Une autre a simplement dit : « Acceptez toute l'aide offerte! »

Les familles occupaient une place importante comme source de soutien. Les femmes ont dit recevoir des membres de leur famille un soutien tant pratique qu'affectif. Un certain nombre de répondantes ont dit être retournées vivre avec leur famille après leur mise en liberté. D'autres ont signalé que leurs familles les avaient aidées financièrement ou dans la recherche d'un emploi. Certaines trouvaient que le fait de passer quelque temps avec les membres de leur famille prosociaux les protégeait contre des facteurs de risque; dans cette veine, une femme a écrit que, peu après sa mise en liberté, elle voulait toujours avoir un membre de sa famille près d'elle parce « alors, je sais que je suis en sécurité ». Un certain nombre de femmes ont également affirmé que les membres de leur famille étaient particulièrement utiles lorsqu'elles faisaient face à des situations difficiles. Par contre, plusieurs répondantes ont dit avoir des problèmes avec leur famille. Dans certains

cas, les membres de la famille consommaient des drogues ou avaient un comportement criminel. Le plus souvent, ces problèmes tenaient au fait que les membres de la famille avaient de la difficulté à reconnaître la détermination de la répondante à adopter un mode de vie prosocial et qu'ils continuaient à lui en vouloir pour son comportement antérieur. Une femme a expliqué qu'elle devait « reconstruire toutes mes relations familiales ». Dans certains cas, la situation ne pouvait pas être réglée et il fallait « établir des limites avec la famille pour avancer. » Pour d'autres, toutefois, la famille en est venue graduellement à reconnaître les progrès accomplis par la femme, et cette prise de conscience a renforcé les liens familiaux.

Les relations amoureuses étaient aussi très importantes pour certaines répondantes. Une femme l'a dit très simplement : « J'ai un mari, j'ai une famille, je suis heureuse. » Dans les cas où des détails ont été donnés, la plupart des relations amoureuses mentionnées avaient vu le jour après la mise en liberté de la répondante, et la plupart étaient avec une personne prosociale. Ces relations étaient considérées comme « une influence positive ». Dans tous les cas où une relation existait avant la mise en liberté sauf un, le partenaire n'avait aucun antécédent criminel récent. Dans le cas d'exception, une femme qui avait purgé une peine d'une longue durée avait épousé un délinquant purgeant aussi une peine de longue durée pendant que tous les deux étaient incarcérés. La femme a dit que lorsqu'ils étaient tous les deux incarcérés, son mari a déjà suggéré qu'ils commettent ensemble un vol de banque pour financer leur vie. Sa réaction a été catégorique : « Je lui ai dit : “Dis-le moi maintenant, parce que je sors. Je n'ai pas l'intention de vivre avec toi après ma mise en liberté si tu dois répondre d'une seconde mise en accusation.” » Ce commentaire montre bien que la répondante était déterminée à bâtir une relation prosociale avec son conjoint.

Les femmes appréciaient également le soutien interpersonnel venant d'autres sources, y compris des autres résidentes de la maison de transition, de collègues de travail, de membres de leur communauté religieuse, d'Aînés, d'amis et d'agents de libération conditionnelle⁴. Les répondantes étaient généralement sensibles à une aide sur les plans pratique et affectif. Quelques exemples d'aide pratique ont été donnés : garder un emploi

⁴ Nous discuterons des relations avec les agents de libération conditionnelle dans la prochaine section.

ou un appartement jusqu'à la mise en liberté de la femme, lui montrer comment se servir des transports en commun ou comment ouvrir un compte de banque, la conduire au travail ou à des rendez-vous, l'aider à préparer un CV. Sur le plan affectif, les répondantes étaient tout particulièrement reconnaissantes envers les personnes qui avaient pris le temps de leur dire que leurs expériences étaient normales ou de les encourager pour les progrès qu'elles avaient faits.

Il est intéressant de noter que, généralement, les relations avec les enfants ne procuraient pas aux femmes un soutien pratique, même si dans un cas, une femme a parlé du soutien que lui a donné son aînée. Certains enfants n'ont sans doute pas pu fournir à leur mère le soutien dont elle avait besoin, à cause de leur âge ou d'autres facteurs. Néanmoins, les enfants constituaient souvent une source de motivation prosociale. Une femme a noté : « Je me suis toujours promis que, quand je sortirais, je travaillerais et réussirais pour moi-même et pour mes enfants. » Une autre répondante a donné le conseil suivant aux femmes qui travaillent en vue de leur réinsertion sociale, à savoir que « les mères de famille doivent songer à l'impact de leur absence sur leurs enfants. » Les enfants semblent donc représenter un important facteur de motivation et d'incitation à ne pas retomber dans l'activité criminelle. De même, pour certaines femmes, les enfants renforcent les démarches centrées sur la réinsertion sociale. Au sujet des avantages de son choix de ne pas récidiver, une répondante a dit : « J'ai mes enfants avec moi, c'est merveilleux. »

Relations avec l'agent(e) de libération conditionnelle

Les femmes ont fait des commentaires largement positifs au sujet de leurs relations avec leur agent(e) de libération conditionnelle. Presque toutes les femmes ont dit que leur agent(e) de libération conditionnelle avait exercé une influence positive ou alors n'avait exercé aucune influence. Seulement deux participantes à l'entrevue et une répondante à l'enquête ont affirmé que leur agent(e) de libération conditionnelle avait nui à leurs efforts de réinsertion sociale. Dans ces rares cas, les répondantes ont expliqué que l'agent(e) avait manqué de professionnalisme, s'était montré(e) trop strict(e) ou autoritaire, n'avait pas encouragé un bon comportement ou n'avait pas tenu ses promesses. Interrogée au sujet de ce que son agent(e) de libération conditionnelle pouvait

faire pour être utile, une femme a suggéré que l'agent s'éloigne — « je sais ce que je dois faire et j'ai déjà une mère et des amis ». Une autre femme était frustrée parce qu'elle était en liberté sous condition depuis deux ans et n'avait manqué à aucune de ses conditions, mais devait continuer à rencontrer son agent(e) de libération conditionnelle toutes les semaines. À son avis, il était temps de lui donner un peu plus de liberté de manœuvre et de renforcer les gains qu'elle avait faits en réduisant la fréquence de ses réunions de surveillance.

Quant aux répondantes qui estimaient que leur agent(e) de libération conditionnelle avait exercé une influence positive, elles ont dit que ce dernier ou cette dernière leur avait donné du soutien et de l'encouragement, leur avait accordé suffisamment d'espace, leur communiquait des renseignements au besoin, avait établi un bon rapport et était facile d'accès. Certaines femmes, comme celle qui a écrit « elle était fière de moi et me donnait toujours une tape dans le dos », étaient particulièrement sensibles aux commentaires positifs de leur agent(e) de libération conditionnelle. D'autres estimaient avoir établi de bonnes relations de travail de sorte qu'il s'agissait « non seulement d'un(e) agent de libération conditionnelle, mais d'un(e) ami(e) ». Une a même écrit : « Il nous manque en fait depuis qu'il ne vient plus aussi souvent. Nous avons parlé de lui donner un coup de fil et de l'inviter à venir partager des beignes avec nous. » Les femmes ont fait plusieurs commentaires positifs au sujet de leurs agents de libération conditionnelle, le thème qui semble s'en dégager surtout est qu'elles appréciaient d'être traitées avec respect. Le commentaire d'une femme exprime bien ce sentiment : « Elle me traitait comme une personne et non pas comme une libérée conditionnelle. » Les répondantes étaient reconnaissantes de se voir accorder le bénéfice du doute et d'être traitées avec considération.

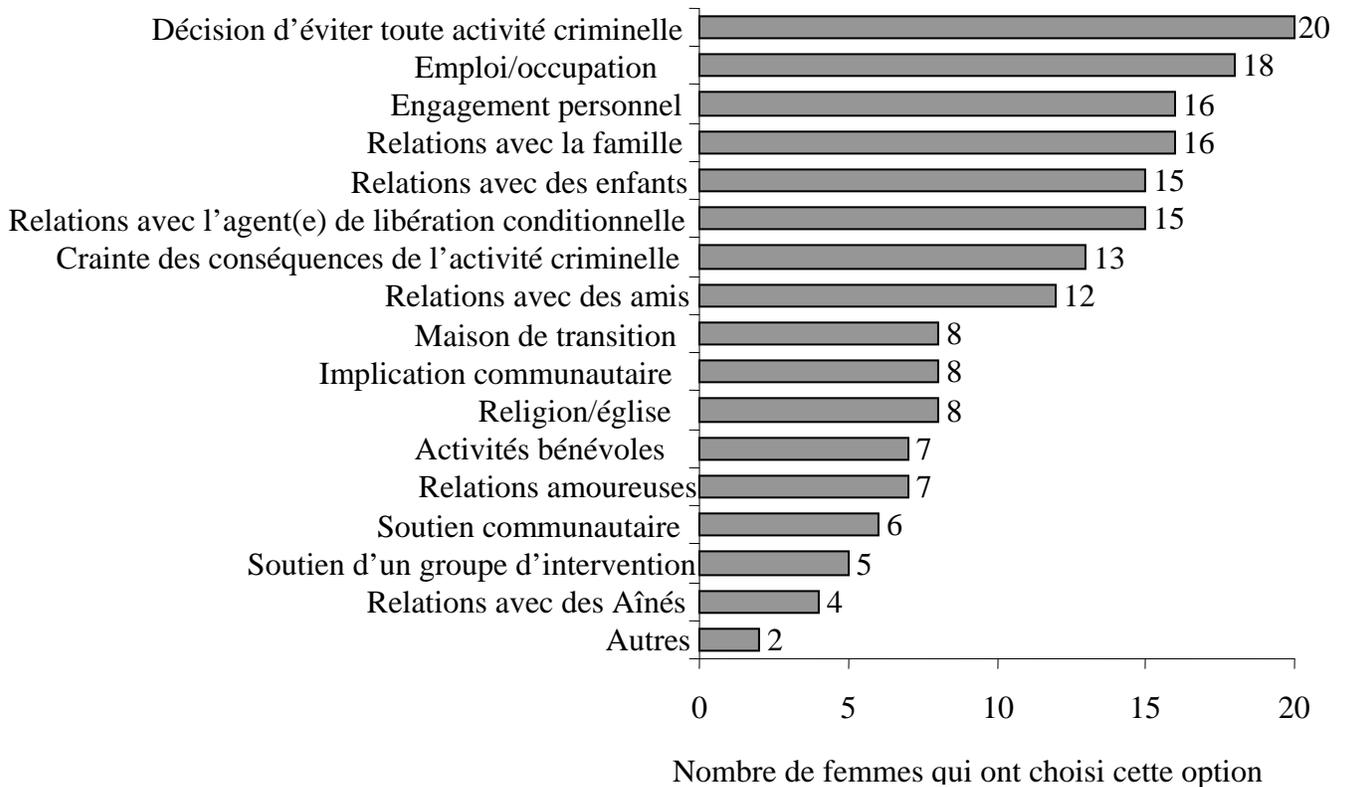
Une femme a notamment dit qu'elle « recommanderait que des femmes travaillent avec des femmes. » Même si dans la plupart des commentaires positifs, on utilisait le féminin, il en allait de même pour les commentaires négatifs; la différence est sans doute attribuable simplement au fait que les femmes tendent à être surveillées par des agentes de libération conditionnelle. Même si l'on n'a pas posé la question directement, ces données semblent indiquer qu'il n'y a pas de différence importante sur le plan de la

qualité de la relation avec l'agent de libération conditionnelle, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme.

Autres facteurs

Plusieurs autres facteurs ont été mentionnés. Signalons notamment l'importance de l'emploi, le rôle de la religion ou de l'église et l'utilisation des compétences acquises au moyen de programmes et de séances de counseling. Beaucoup de femmes ont dit que l'obtention d'un emploi revêtait la plus grande importance, tant parce que cela les occupait que parce qu'elles pouvaient ainsi gagner leur vie. Dans le questionnaire d'enquête, il était demandé aux répondantes d'indiquer quels facteurs (sur 16, plus une option *Autres*) étaient les plus importants pour rester dans la collectivité, l'emploi a été classé deuxième, seulement après la décision d'éviter toute activité criminelle. Comme on peut le voir à la Figure 2, les femmes sont plus nombreuses à choisir l'emploi plutôt que leurs relations amoureuses, leurs relations avec la famille, leurs enfants ou leurs amis. Ces résultats et le fait que l'emploi a aussi été mentionné fréquemment par les participantes à l'entrevue soulignent le rôle capital de l'emploi dans le processus de réinsertion sociale.

Figure 2. Facteurs les plus importants pour rester dans la société, d'après les répondantes à l'enquête



Note. N = 22.

Un examen de la Figure 2 permet de tirer d'autres conclusions intéressantes. Il est remarquable, même si cela rejoint les constatations antérieures, que près des trois quarts des répondantes aient indiqué que leurs relations avec leur agent(e) de libération conditionnelle figuraient parmi les facteurs les plus importants de leur réinsertion sociale. Il y a également lieu de noter qu'un certain nombre de répondantes ont grandement apprécié le soutien accordé par des groupes d'intervention (p. ex. l'Association Elizabeth Fry) et par des Aînés. Un autre résultat intéressant qui ressort des données est que moins d'un tiers des répondantes à l'enquête ont choisi l'option de la relation amoureuse. Cela contraste avec l'importance apparente des relations dans la réinsertion sociale des hommes (p. ex. Sampson et Laub, 1993).

Comme le révèle la Figure 2, plus du tiers des répondantes à l'enquête ont indiqué une activité dans le cadre d'une religion ou une église. Un certain nombre de participantes aux entrevues reconnaissent aussi l'importance de la foi en elle-même. Invitée à donner des conseils à l'intention d'autres femmes au sujet de la réinsertion sociale, une répondante a écrit qu'elle « conseillerait aux femmes de s'impliquer auprès d'une église de leur collectivité » sans tarder. Une autre femme a répondu à la même question en disant : « À toutes les femmes, je répéterais ces paroles très simples : ayez foi en vous-même et dans le Seigneur. » D'autres appréciaient le soutien accordé par les autres fidèles. Par contre, selon une femme, lorsqu'elle a tenté de se joindre à une église locale, on l'a exclue au point où elle n'assiste plus aux cérémonies du culte. Ce commentaire souligne l'importance pour les croyantes de trouver la *bonne* église ou communauté de foi.

Un certain nombre de répondantes ont également mentionné les programmes, le counseling et les groupes communautaires comme des facteurs importants dans leur réinsertion sociale. Certaines avaient apprécié les programmes offerts durant leur séjour dans une maison de transition, tandis que d'autres avaient exploré des options dans la collectivité. Une femme a indiqué qu'après avoir essayé divers services communautaires, elle est « restée avec un service de counseling autochtone particulièrement utile parce qu'il lui a permis de voir plus clairement. » Un certain nombre de femmes ont cultivé des relations de travail avec des conseillers, des psychologues ou des psychiatres. D'autres se sont jointes à un groupe local des Narcotiques Anonymes ou des Alcooliques Anonymes, qu'elles ont apprécié.

Pour certaines répondantes, ce n'était pas tant les programmes ou séances de counseling qu'elles avaient suivis dans la collectivité qui étaient utiles que la possibilité de mettre en pratique les compétences enseignées dans le cadre des programmes en établissement. Une femme a parlé d'encourager les autres résidentes de la maison de transition lorsqu'elles songeaient à consommer des drogues ou à commettre des actes criminels, pour leur rappeler les « rudiments » de ce qu'elles avaient appris durant leur incarcération, la routine et les habiletés enseignées. Elle a ajouté que les femmes trouvaient souvent ces suggestions utiles. Une autre a expliqué comment elle avait fait appel à ses habiletés à fixer des limites et à cultiver des relations dans ses interactions avec sa famille.

Autres commentaires

Ce résumé et le graphique de la Figure 2 montrent clairement que, pour la plupart des femmes, des facteurs nombreux et divers ont favorisé la transition du milieu carcéral à la collectivité. Un certain nombre de femmes ont toutefois pris le temps de nous expliquer ce qu'il fallait encore faire pour renforcer les démarches en vue de rester dans la collectivité. Elles ont aussi donné des conseils pratiques à l'intention d'autres femmes qui commencent ce processus.

Besoins

La lacune la plus souvent mentionnée en ce qui concerne le processus de réinsertion sociale actuel avait trait aux modèles de comportement, aux mentors ou aux parrains. Une répondante a dit qu'elle aurait « grandement bénéficié de la présence d'un mentor (une femme qui avait connu la même expérience) avec qui parler, sortir et faire des choses. » Une autre femme a décrit le modèle qu'elle entrevoyait : « Puisque nous sommes plus sociales et sentons davantage le besoin de parler, je pense que nous, les femmes, devrions avoir quelque chose comme les AA [Alcooliques Anonymes]. » L'approche suivie pour les Alcooliques Anonymes et dans d'autres programmes à 12 étapes est celle où une personne qui a réussi jusqu'à un certain point à vaincre sa dépendance parraine une autre personne qui en est aux premières étapes. Le parrain donne un soutien, des conseils et une aide sur les plans pratique et affectif. La personne parrainée qui parvient à se rétablir parraine ensuite elle-même quelqu'un d'autre.

Une répondante a mentionné que des bénévoles de la collectivité étaient venus à l'établissement où elle était incarcérée pour tenter d'établir des relations de mentorat. Tout en considérant cela comme une initiative louable, elle a expliqué que, souvent, cette approche ne fonctionnait pas parce que les femmes avaient besoin d'une personne « avec laquelle elle pouvait s'entendre plutôt qu'un bon citoyen ou une bonne citoyenne qui ne comprendrait pas et qui serait scandalisé de savoir ce que nous avons vécu. » De même, un certain nombre de répondantes ont dit qu'il serait utile que des femmes ayant réussi à rester dans la collectivité sans récidiver viennent dans les établissements et maisons de transition pour conseiller les délinquantes et leur indiquer les ressources susceptibles de

les aider après leur mise en liberté. Aux yeux des femmes, ces mentors auraient plus de crédibilité puisqu'il s'agirait de personnes ayant vécu les mêmes expériences.

Les femmes ont également mentionné la nécessité d'assouplir le processus de surveillance et de gestion de cas. L'une d'entre elles a affirmé que les agents de libération conditionnelle devaient « découvrir qui sont [les femmes dont elles sont responsables] et ce dont elles ont besoin, plutôt que de leur offrir tout simplement ce qu'elles ont pour tout le monde. On ne peut pas généraliser, il y a trop de variables. » Les femmes ont expliqué que, selon leurs antécédents, elles pouvaient avoir besoin de plus ou de moins de structure, de plus ou de moins d'orientation. D'ailleurs, les répondantes qui étaient les plus satisfaites de leur agent(e) de libération conditionnelle étaient celles qui estimaient que ce dernier ou cette dernière répondait à leurs besoins particuliers.

Enfin, les femmes ont mentionné un certain nombre d'autres ressources qui pourraient être utiles, comme un « programme d'emploi pour les délinquantes qui sont mises en liberté » et un logement stable et accessible pour les femmes qui n'ont pas beaucoup d'économies au moment de leur mise en liberté. Selon une répondante, il devrait y avoir « quelque chose entre la maison de transition et la collectivité », une sorte d'immeuble d'habitation avec un personnel restreint à l'intention des femmes qui ont besoin d'une diminution plus graduelle de la structure. Une autre a suggéré que, comme les maisons de transition tendent à accueillir différents types de femmes (c.-à-d. femmes sous responsabilité provinciale ou fédérale, ayant des antécédents de violence ou des besoins sur le plan de la santé mentale, consommant toujours de la drogue, etc.) et que cela peut parfois poser de la difficulté pour celles qui veulent vraiment réussir leur réinsertion sociale, il faudrait élargir le programme de placement dans une maison privée. Cela permettrait aux femmes de rester, durant leur période de semi-liberté, dans le domicile d'un membre de la collectivité qui exerce une influence prosociale. Selon d'autres femmes, il faudrait multiplier le nombre de maisons de transition pour que les femmes soient logées plus près de leur collectivité d'origine et augmenter les ressources en santé mentale de même que les ressources d'accompagnement dont les femmes ont besoin lorsqu'elles sont aiguillées vers des services dans la collectivité.

Conseils à l'intention d'autres femmes

Les répondantes ont été invitées à donner des conseils ou à faire des recommandations ou suggestions à l'intention d'autres femmes qui retournaient dans la société et qui voulaient y rester. D'une manière générale, leurs conseils reprenaient les réponses données à d'autres égards. Selon elles, les femmes devaient consciemment décider qu'elles voulaient rester dans la société, trouver et utiliser différentes sources de soutien, s'occuper en trouvant un nouvel emploi, de nouveaux amis et des passe-temps, en plus de s'attaquer à leur problème de toxicomanie. Pour ce qui est du choix à faire, une femme l'a dit bien succinctement : « Elles doivent tout simplement le vouloir. » Un certain nombre de femmes ont laissé entendre que si une personne mise en liberté ne choisissait pas consciemment de rester dans la collectivité, ses chances de réussite étaient très réduites. D'ailleurs, une seule participante à cette étude n'a pas dit avoir consciemment décidé de renoncer à la criminalité ou aux drogues. Intuitivement, on voit que cela a du sens puisqu'il est peu probable qu'une personne qui n'est pas déterminée à renoncer à la criminalité prenne des mesures pour éviter de retomber dans un mode de vie criminel.

Les répondantes ont également recommandé que les femmes qui venaient d'être mises en liberté s'entourent de personnes qui les encouragent et qu'elles s'emploient à établir un réseau de soutien avant leur mise en liberté. De plus, même si « il est indispensable d'avoir un soutien communautaire, le secret est d'y avoir recours en cas de difficultés. » Dans le même sens, les répondantes ont affirmé que les femmes nouvellement mises en liberté devaient éviter les amis et membres de leur famille qui les décourageaient ou qui avaient des tendances procriminelles de même que les endroits associés à leurs anciens comportements. Une femme a dit qu'elles devaient « tourner le dos aux gens et aux endroits familiers ». Elle a expliqué qu'elle-même s'était installée dans une nouvelle ville et une nouvelle province pour ne pas rencontrer des personnes qu'elle connaissait avant son incarcération. « Je voulais un nouveau départ. » Sans suggérer un déménagement, d'autres ont recommandé que les femmes transforment leur mode de vie pour éliminer les gens, les choses et les endroits familiers.

De même, nombre de femmes qui avaient des conseils à donner ont dit que celles qui venaient d'être mises en liberté devaient « rester occupées ». Elles ont plus précisément

dit que ces dernières devaient se trouver un emploi aussitôt que possible, se faire de nouveaux amis, faire de l'exercice et avoir des passe-temps. Généralement, les femmes semblaient croire que faire un choix, changer de milieu et rester occupées, tout cela allait ensemble. Une répondante a même recommandé de ne pas avoir « de relations amoureuses pendant au moins les six premiers mois suivant la mise en liberté, à moins d'avoir une relation saine avant celle-ci. »

Enfin, les femmes estimaient que la lutte contre la toxicomanie constituait un facteur important. Un certain nombre d'entre elles ont dit avoir eu un problème sur ce plan; parmi celles qui n'ont pas signalé d'antécédents de toxicomanie, beaucoup ont souligné l'importance de cet aspect parmi des femmes qu'elles avaient connues et ont rappelé que « si l'on a un problème de toxicomanie, [il est important] de le régler. » Une répondante qui avait eu ce problème a expliqué qu'elle avait eu la chance d'être approuvée pour un placement dans une maison privée durant sa semi-liberté, plutôt que dans une maison de transition : « La présence d'autres toxicomanes aurait rendu la transition plus difficile. »

Une autre femme a décrit sa situation d'une manière encore plus poignante :

« Honnêtement, j'ai dû, chaque minute, chaque heure, chaque jour combattre mon besoin de drogues. J'étais complètement dépassée. » Pour ces raisons, les répondantes ont affirmé que celles qui se préparaient à leur mise en liberté devaient régler leur problème de toxicomanie et s'assurer d'avoir des soutiens en place pour accroître leurs chances de réussite après leur mise en liberté.

DISCUSSION

La présente étude avait pour objet d'examiner les défis associés à la réinsertion sociale de même que les facteurs favorisant celle-ci, d'après les femmes qui avaient réussi dans ce domaine. Il y a toutefois lieu de noter que parmi les 152 femmes jugées admissibles à participer à cette étude, seulement le cinquième environ y ont pris part. Par conséquent, malgré l'utilité et les conséquences pratiques de l'information que renferme ce rapport, celle-ci ne doit pas être considérée comme représentative de toutes les femmes qui ont réussi à retourner dans des collectivités canadiennes.

Défis en matière de réinsertion sociale

Les participantes ont dit que la période suivant immédiatement la mise en liberté posait un défi considérable sur le plan de la réinsertion sociale. Les principales raisons étaient la nécessité de s'adapter à la vie dans la collectivité après une période d'incarcération et la résidence dans une maison de transition. Pour ce qui est de l'adaptation, certaines femmes ont dit qu'il leur avait fallu un certain temps pour se faire à la vie dans la collectivité, surtout si elles avaient été incarcérées pendant une longue période. Les défis associés à la résidence dans une maison de transition gravitaient autour de la présence de drogues dans celle-ci, de leur éloignement de leur famille et de leur collectivité d'origine, ainsi que des règles imposées dans ces maisons de transition. Ces aspects avaient également été mentionnés par les femmes sous surveillance provinciale ou fédérale dans la collectivité interviewées par Shaw (1991), ce qui laisse entendre que certains des problèmes liés aux maisons de transition n'ont pas changé en près de 20 ans, malgré l'ouverture de nouveaux établissements pour femmes.

Compte tenu de leurs commentaires au sujet des maisons de transition, il est assez étonnant que la plupart des femmes aient fait des observations favorables au sujet des conditions spéciales dont était assortie leur mise en liberté sous condition, qui les avaient aidées à faire face aux défis de cette liberté sous condition. Les participantes ont dit apprécier la structure créée par ces conditions de même que le rappel implicite des conséquences de tout comportement allant à l'encontre de celles-ci. Quelques femmes étaient ambivalentes à l'égard de leurs conditions spéciales ou estimaient que celles-ci constituaient un obstacle, mais beaucoup moins que dans le cas de l'étude antérieure de

Shaw (1991). Cette différence semble clairement indiquer que des progrès ont été accomplis sur certains plans en ce qui concerne la réinsertion sociale.

Les femmes ont également discuté de situations particulièrement difficiles, y compris d'expériences traumatisantes comme le décès d'un proche et de situations liées à leur activité criminelle. Certaines d'entre elles faisaient face à des poursuites, des dettes considérables ou des problèmes familiaux en raison de leur crime ou de leur période d'incarcération. La plupart des participantes ont dit être stigmatisées au moment de leur mise en liberté. Cette constatation rejoint celles de Dodge et Pogrebin (2001), Evans (2006), Leverentz (2006a), O'Brien (2001) et Shaw (1991), qui ont tous signalé que la désignation de *délinquant(e)* ou *ex-délinquant(e)* nuisait à la capacité des participants à leur étude de se trouver un emploi et un logement. Cette question a également été signalée dans des études sur des femmes récidivistes; Harm et Phillips (2001), par exemple, ont conclu que la stigmatisation et la honte d'avoir été incarcérée avaient contribué à un retour à l'activité criminelle parmi les participantes à leur étude. Il est possible que les femmes qui ne récidivent pas soient celles qui trouvent un moyen de surmonter les obstacles associés au fait d'avoir un casier judiciaire.

La conclusion selon laquelle la période initiale suivant la mise en liberté est la plus difficile n'est pas étonnante. Énormément de femmes ont dit ne pas se sentir prêtes à effectuer la transition vers la collectivité au moment de leur mise en liberté, surtout parce qu'elles éprouvaient de l'angoisse ou se sentaient dépassées, à cause d'un manque de connaissances ou encore en raison de leurs inquiétudes au sujet d'aspects pratiques comme le vêtement et le transport. Ces constatations semblent indiquer qu'il n'existe peut-être pas un lien clair entre le fait de se sentir prête à effectuer la transition et les résultats après la mise en liberté, du moins pour certaines femmes qui ont réussi leur réinsertion sociale. Celles qui ont dit se sentir prêtes à être mises en liberté ont attribué cela aux facteurs suivants : le soutien de leur famille, de leurs connaissances et du personnel; les programmes et services psychologiques offerts en établissement; le fait de savoir à quoi s'attendre; la spiritualité. La plupart des femmes ont trouvé qu'avec le temps, le processus de réinsertion sociale devenait plus facile. Cela était dû en partie au fait que, progressivement, les femmes ont trouvé des moyens de répondre à leurs besoins fondamentaux (p. ex. de nourriture et de logement, comme l'ont signalé d'autres

chercheurs; Austin, Bloom et Donahue, 1992; Evans, 2006). Certaines femmes ont également dit que l'obtention de la libération conditionnelle totale, qui leur permettait de quitter la maison de transition et, dans certains cas, de retourner vivre avec leur conjoint ou leur famille, facilitait le processus.

Forces et facteurs de protection

Interrogées sur les facteurs qui, selon elles, avaient favorisé leur réinsertion sociale, les femmes ont surtout mentionné le fait d'avoir pris délibérément la résolution de ne pas se livrer à des activités criminelles ou de ne pas consommer de drogues⁵. Elles ont aussi fréquemment mentionné ce facteur lorsqu'on les a invitées à donner des conseils à d'autres femmes sur le point d'être mises en liberté. Cela rejoint les résultats d'une étude antérieure dont les auteurs ont constaté que les femmes qui ne récidivent pas tendent à suivre un cheminement prévisible : elles prennent la résolution de ne plus commettre d'infraction, font connaître leur décision, puis s'emploient à respecter leur nouvelle identité, soit celle de personnes qui ont renoncé à la criminalité (Sommers, Baskin et Fagan, 1994). Il est donc possible qu'un grand nombre de répondantes aient choisi ce facteur parce qu'il fait partie des premières étapes dans le cheminement de la plupart des femmes vers la réinsertion sociale.

Les femmes ont aussi souligné le soutien procuré par leurs relations, y compris celles qu'elles entretiennent avec leur conjoint, leur famille, leurs enfants et le personnel correctionnel. Bien que certaines études aient révélé des différences sous ce rapport selon l'ethnie (Bresler et Lewis, 1983; Katz, 2000), il était impossible en l'occurrence d'analyser cet aspect étant donné le petit nombre de femmes qui n'étaient pas des Blanches. Parmi les participantes à cette étude, la famille occupait une place primordiale comme source de soutien, constatation qui rejoint celle de Dodge et Pogrebin (2001) qui ont conclu que le soutien de la famille était indispensable au processus de réinsertion sociale pour les femmes. Le soutien d'un conjoint a également été mentionné, mais moins fréquemment. Il est difficile de dire si cela est dû au fait qu'il y avait plus de femmes sans

⁵ Remarquablement, il s'agissait d'un des rares contextes où la consommation de drogues (y compris d'alcool) a été fréquemment mentionnée. Même si les femmes ont régulièrement dit avoir déjà consommé des substances intoxicantes et en ont aussi traité dans le contexte des problèmes dont les femmes nouvellement mises en liberté devaient être conscientes, ce thème est revenu moins souvent qu'on aurait pu le croire dans les discussions au sujet des défis et des points forts.

conjoint que sans liens familiaux ou si, comme dans le cas de l'étude menée par Leverentz (2006b), les liens autres qu'avec un conjoint étaient simplement plus importants pour les femmes. Quoi qu'il en soit, les familles et les conjoints constituaient une source de soutien sur les plans pratique et affectif. Les enfants, quant à eux, procuraient beaucoup moins de soutien pratique. Néanmoins, ils jouaient un rôle important dans la transition d'un certain nombre de femmes vers la collectivité en ce qu'ils les incitaient à adopter un mode de vie prosocial. Une autre étude a aussi abouti à la conclusion que les femmes mentionnent souvent leurs enfants comme source de motivation pour ce qui est de s'abstenir de consommer des drogues (Harm et Phillips, 2001). De plus, Benda (2005) a signalé que les femmes qui ont plus d'enfants demeurent plus longtemps dans la collectivité sans se livrer à des activités criminelles que celles qui en ont moins, bien que le mécanisme sous-tendant cette relation ne soit pas tout à fait clair.

Les relations avec les agents de libération conditionnelle revêtaient aussi beaucoup d'importance pour les participantes à cette étude. Dans la plupart des cas, ces relations étaient positives et caractérisées par le respect, la souplesse et l'encouragement. O'Brien (2001) a obtenu des résultats similaires dans son examen des délinquantes américaines, qui ont considéré leurs relations avec leur(e) agent de libération conditionnelle comme positives lorsqu'elles étaient caractérisées par la souplesse, la discrétion et le respect.

Dans une étude canadienne menée il y a près de deux décennies, seulement la moitié des femmes en semi-liberté (et une proportion un peu plus élevée de celles qui avaient obtenu la libération conditionnelle totale) étaient satisfaites de leurs relations avec leur agent(e) de libération conditionnelle (Shaw, 1991), soit moins que ce que nous avons constaté dans la présente étude (91 %). Comme Shaw avait constitué son échantillon à partir de toutes les femmes en liberté sous condition, alors que la présente étude visait uniquement les femmes qui avaient « réussi », cette différence peut être attribuable à des divergences dans les échantillons. Toutefois, il se peut aussi que le degré de satisfaction à l'égard des relations avec les agents de libération conditionnelle ait effectivement augmenté au cours de cette période. Cette interprétation repose sur le fait qu'on s'est occupé de plus en plus de la surveillance des femmes dans la collectivité et qu'on a eu davantage recours à des approches centrées sur les femmes au cours de cette période (SCC, 2002). Si cette

interprétation est juste, il est possible que ces relations continuent à se raffermir étant donné que le Service a poursuivi ses efforts sur ce plan depuis la réalisation de cette étude.

Outre les relations, les femmes ont mentionné l'emploi, la religion ou l'église, les compétences acquises grâce à la participation à des programmes, le soutien de la collectivité (y compris de groupes d'intervention) et les Aînés comme des composantes importantes de leur processus de réinsertion sociale. L'emploi revêtait une importance particulièrement critique; presque toutes les femmes l'ont mentionné comme un élément clé de leur réinsertion sociale. Les femmes y attachent une grande importance pour diverses raisons, y compris la capacité de subvenir à leurs besoins, le fait qu'elles se tiennent ainsi occupées et les dimensions prosociales de l'emploi.

Les recherches sur les délinquantes ont en grande partie visé des facteurs relativement concrets comme les relations, la famille, l'emploi et les toxicomanies. Bien que les recherches menées sur les facteurs de protection auprès des hommes aient inclus d'autres facteurs personnels comme l'attitude, les changements cognitifs et la compréhension (Burnett et Maruna, 2004; Farrall et Bowling, 1999; Haggård, Gupert et Grann, 2001), on ne fait que commencer à les inclure pour les femmes. Une exception à signaler sous ce rapport est une étude menée par Giordano, Cernkovich et Holland (2003), dans laquelle les auteurs ont conclu que, parmi les femmes, les changements d'attitude pouvaient être plus importants pour ce qui est de renoncer aux activités criminelles que les facteurs plus concrets comme l'emploi et les relations. Les résultats de la présente étude semblent indiquer que cette hiérarchie n'est peut-être pas catégorique; en effet, beaucoup de femmes ont mentionné tant les facteurs liés à l'attitude, comme la décision de ne pas se livrer à des activités criminelles, que des facteurs plus concrets, comme l'emploi et les relations. Il se peut que cet équilibre soit très personnel, différentes femmes bénéficiant plus ou moins de différentes combinaisons de facteurs.

Réserves

Il importe de faire certaines réserves en ce qui concerne les résultats de cette étude. La plus importante, déjà mentionnée, est le petit nombre de femmes qui ont participé à l'étude. Étant donné que seulement le cinquième des femmes jugées admissibles à

participer l'ont fait, les résultats ne peuvent pas être considérés comme représentatifs de toutes les femmes qui réussissent leur transition vers la collectivité. Un facteur connexe est que, étant donné que deux méthodes de collecte de données ont été utilisées (c.-à-d. des entrevues et un questionnaire d'enquête) et qu'aucune mesure n'a été prise pour empêcher une femme d'utiliser ces deux méthodes, il est possible que le nombre réel de participantes soit encore plus faible. Cela voudrait dire que certaines observations peuvent être surreprésentées dans les résultats, ce qui contribue d'autant plus au problème de la généralisabilité.

D'autres difficultés éventuellement liées à la présente étude viennent de la méthode employée. Il était demandé aux femmes de se rappeler des situations et des impressions au cours d'une période allant de un à cinq ans. Les réponses peuvent refléter la détérioration graduelle et normale de la mémoire et, éventuellement, le caractère inégal de cette détérioration dans le sens où les femmes se souvenaient de certaines situations ou impressions, mais non de toutes. C'est d'ailleurs pour cette raison que seules les femmes qui vivaient dans la collectivité depuis moins de cinq ans ont été invitées à participer à cette étude; toutefois, on ne connaît pas l'incidence de cette détérioration dans ce contexte. L'autre facteur lié à la méthode employée est celui de la désirabilité sociale des réponses. Il se peut que certaines femmes aient donné des réponses qui, selon elles, étaient plus acceptables ou souhaitables ou encore plus en accord avec les attentes de la chercheuse. Il faut espérer que la confidentialité entourant la collecte des données a minimisé l'influence de ce biais de réponse, mais il est impossible de savoir dans quelle mesure cela a joué.

Conséquences pratiques

Malgré ces réserves, les tendances qui se dégagent des résultats de cette étude entraînent un certain nombre de conséquences pratiques. D'abord et avant tout, signalons que la constellation de défis et de facteurs de protection signalés par chacune des répondantes est à la fois vaste et diversifiée, montrant que les femmes font face à un certain nombre d'obstacles dans leur réinsertion sociale. Il est donc important de commencer à cerner et à gérer ces obstacles aussitôt que possible. La Women's Prison Association (2003) fait éloquemment valoir le fait que la planification de la réinsertion sociale doit commencer le

premier jour de l’incarcération d’une femme et que chaque femme doit être mise en liberté avec un arsenal d’outils dont elle aura besoin pour réussir dans la collectivité. Même s’il s’agit de l’approche que prône le Service correctionnel du Canada dans sa *Stratégie communautaire de réinsertion sociale à l’intention des délinquantes* (2002), il y a toujours place à amélioration dans ce genre de démarches. Il faut notamment poursuivre les efforts en vue de coordonner des mesures avec des organismes communautaires. Une étude a par exemple conclu qu’aux États-Unis, les libérées conditionnelles qui avaient eu accès à des services communautaires (notamment des services d’emploi) affichaient des taux plus faibles de récidive (Pearl, 1998).

La variabilité des défis et des facteurs de protection propres à chaque femme souligne aussi l’importance de faire preuve de souplesse dans le processus de réinsertion sociale. Encore une fois, cela rejoint la stratégie communautaire de réinsertion sociale, dont les principes directeurs incluent la créativité et la souplesse (SCC, 2002). La souplesse est importante à plusieurs égards, notamment en ce qui concerne la surveillance des libérées conditionnelles, comme le révèlent les commentaires positifs faits au sujet des agents de libération conditionnelle dans la présente étude, l’application des conditions de liberté conditionnelle, comme l’a laissé entendre une étude antérieure (Shaw, 1991) et le logement. Ce dernier aspect a été mentionné par des participantes à cette étude et retient aussi l’attention du Service. De concert avec la Commission nationale des libérations conditionnelles, le Service s’est employé à élargir l’option des placements dans des maisons privées comme solution de rechange aux maisons de transition. Bien que le recensement et l’accréditation de ces maisons privées soient un long processus (SCC, 2002), les commentaires faits par les participantes à cette étude au sujet des difficultés de vivre dans une maison de transition (présence de drogues, éloignement de la collectivité d’origine et des proches) semblent indiquer qu’il faut s’en occuper davantage (et de manière plus immédiate).

Un autre aspect que cette étude a mis en lumière est l’importance des mentors et des modèles de comportement. Interrogées au sujet de ce dont elles avaient besoin pour faciliter leur réinsertion sociale, beaucoup de femmes ont répondu avoir besoin d’une femme ayant vécu une expérience semblable et pouvant leur servir de mentor ou les parrainer. Ce résultat n’est pas très étonnant; plusieurs autres auteurs d’études qualitatives

ont signalé que les femmes attachaient une grande importance aux relations avec d'autres femmes qui ont réussi leur réinsertion sociale étant donné que ces dernières peuvent être plus aptes à leur offrir un soutien et de l'empathie (Galbraith, 1998; Leverentz, 2006b; O'Brien, 2001). On a déjà tant préconisé (Rumgay, 2004) qu'employé (Vigilante et coll., 1999) des programmes de mentorat pour les délinquantes. Vigilante et ses collègues ont dit avoir utilisé une composante de pairs intervenantes auprès de délinquantes et que cette intervention avait fait baisser la récidive de 12 %, mesurée après un an. Toutefois, comme la présente étude englobait d'autres éléments, il est impossible de savoir dans quelle mesure les avantages procurés étaient attribuables à la relation de mentorat. Néanmoins, l'intérêt des femmes pour cette relation, combiné aux éléments de preuve préliminaires en faveur de son utilisation formelle dans le cadre d'interventions, semble indiquer qu'il vaudrait la peine d'explorer cela davantage. À l'heure actuelle, ce n'est que pour les délinquants qui purgent une peine d'une durée indéterminée qu'il existe un processus formel dans lequel des délinquants, en liberté dans la collectivité depuis un certain temps, se portent volontaires pour aider leurs homologues dans les établissements et dans la collectivité (c.-à-d. le programme Option-Vie; Groupe de travail sur les délinquants purgeant une peine de longue durée, 1998). Il pourrait être utile de voir si ce modèle peut être appliqué aux délinquantes qui purgent une peine de plus courte durée.

Conclusion

La présente étude a permis de cerner un certain nombre de défis et de facteurs de protection qui interviennent dans le processus de réinsertion sociale, d'après des femmes qui ont réussi à rester dans la collectivité après une période d'incarcération sous responsabilité fédérale. Elle vient s'ajouter au petit nombre de recherches sur la renonciation aux activités criminelles et aide à comprendre ce processus. Elle complète donc les recherches sur la récidive et aide à comprendre pourquoi, après un contact avec le système de justice pénale, certaines personnes retombent dans la criminalité tandis que d'autres y renoncent. De plus, cette étude contribue à une tendance récente à se concentrer sur les points forts plutôt que sur le risque (p. ex. Van Wormer, 2001). Traditionnellement, les discussions sur les délinquants ont porté sur les facteurs qui contribuent à leur risque de récidive. La décision de se concentrer sur les points forts aide à reconnaître que la plupart des délinquants possèdent des caractéristiques positives qui

contribuent à leur capacité à renoncer à la criminalité. Comme Deguara (2004) l'a écrit au sujet de l'intégration d'une approche centrée sur les points forts à sa stratégie de surveillance des libérées conditionnelles : « En prenant en considération les points forts, il est possible de s'appuyer sur les éléments positifs que possède déjà la délinquante » (p. 50). En outre, cette approche rejoint celle qui était prônée dans *La création de choix* (Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale, 1990), document qui a cristallisé les principes fondamentaux du Service au sujet des interventions auprès des délinquantes. Un des cinq principes directeurs énoncés dans ce document est celui du *pouvoir de contrôler sa vie*, suivant lequel il faut aider les femmes à comprendre leur situation, à cerner leurs points forts et à agir pour prendre leur vie en main. Une approche centrée sur les points forts en général et une concentration sur les facteurs de protection en particulier s'y rattachent très bien.

Signalons également que cette étude est réalisée à un moment particulièrement opportun. En effet, le Service a récemment fait de la transition vers la collectivité un thème important. Il s'est aussi engagé à prendre des mesures précises pour les femmes dans ce domaine, y compris à mettre à jour la stratégie communautaire pour les délinquantes et à améliorer les services de transition vers la collectivité sur les plans de la surveillance, du logement et de l'intervention (SCC, 2007). L'auteure ose espérer que l'information recueillie dans le cadre de cette étude saura contribuer à ces initiatives.

BIBLIOGRAPHIE

- American Correctional Association. *The female offender: What does the future hold?*, Washington (DC), St. Mary's Press, 1990.
- Andrews, D.A. et Bonta, J. *The psychology of criminal conduct* (4^e éd.), Cincinnati (OH), Anderson Publishing Company, 2006.
- Austin, J., Bloom, B. et Donahue, T. *Female offenders in the community: An analysis of innovative strategies and programs*, Washington (DC), U.S. Government Printing Office, 1992.
- Benda, B.B. « Gender differences in life-course theory of recidivism: A survival analysis », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, vol. 49 (2005), p. 325-342.
- Bloom, B., Owen, B., Deschenes, E.P. et Rosenbaum, J. « Moving towards justice for female juvenile offenders in the new millennium: modeling gender-specific policies and programs », *Journal of Contemporary Criminal Justice*, vol. 18 (2002), p. 37-56.
- Bloom, B. et Steinhart, D. *Why punish the children? A reappraisal of the children of incarcerated mothers in America*, San Francisco, National Council on Crime and Delinquency, 1993.
- Bresler, L. et Lewis, D. K. « Black and white women prisoners: Differences in family ties and their programmatic implications », *The Prison Journal*, vol. 63 (1983), p. 116-123.
- Brown, J.D. « Managing the transition from institution to community: A Canadian parole officer perspective on the needs of newly released federal offenders », *Western Criminology Review*, vol. 5 (2004), p. 97-107.
- Burnett, R. et Maruna, S. « So 'prison works', does it? The criminal careers of 130 men released from prison under Home Secretary, Michael Howard », *The Howard Journal*, vol. 43 (2004), p. 390-404.

- Carr, M.B. et Vandiver, T.A. « Risk and protective factors among youth offenders », *Adolescence*, vol. 36 (2001), p. 409-426.
- Chesney-Lind, M. « Girls' crime and woman's place: Toward a feminist model of female delinquency », *Crime and Delinquency*, vol. 35 (1989), p. 5-30.
- Covington, S.S. « A woman's journey home: Challenges for women offenders », dans J. Travis et M. Waul (éds.), *Prisoners once removed: The impact of incarceration and reentry on children, families, and communities*, Washington (DC), The Urban Institute Press, 2003.
- Deguara, R. « Miser sur les points forts dans le cadre de la surveillance des libérées conditionnelles », *FORUM - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 16, n° 1 (2004), p. 50.
- Dodge, M. et Pogrebin, M.R. « Collateral costs of imprisonment for women: Complications of reintegration », *The Prison Journal*, vol. 81 (2001), p. 42-54.
- Dressel, P., Porterfield, J. et Barnhill, S.K. « Mothers behind bars », *Corrections Today*, vol. 60 (1998), p. 90-94.
- Evans, L. « Locked up, then locked out: Women coming out of prison », *Women & Therapy*, vol. 29 (2006), p. 285-308.
- Farrall, S. et Bowling, B. « Structuration, human development, and desistance from crime », *British Journal of Criminology*, vol. 39 (1999), p. 253-267.
- Galbraith, S. *And so I began to listen to their stories...: Working with women in the criminal justice system*, Delmar (NY), Policy Research, Inc., 1998.
- Gendreau, P., Little, T. et Goggin, C. « A meta-analysis of the predictors of adult offender recidivism: What works! », *Criminology*, vol. 34 (1996), p. 575-607.
- Giordano, P. C., Cernkovich, S. A. et Holland, D. D. « Changes in friendship relations over the life course: Implications for desistance from crime », *Criminology*, vol. 41 (2003), p. 293-327.

- Giordano, P.C., Cernkovich, S.A. et Rudolph, J.L. « Gender, crime, and desistance: Toward a theory of cognitive transformation », *American Journal of Sociology*, vol. 107 (2002), p. 990-1064.
- Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale. *La création de choix : rapport du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1990.
- Groupe de travail sur les délinquants purgeant une peine de longue durée. *Mise en oeuvre du « concept life line » : rapport du Groupe de travail sur les délinquants purgeant une peine de longue durée*, 1998, téléchargé le 4 mars 2008 du site suivant : <http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/lt/toc-fra.shtml>.
- Haggård, U., Gumpert, C.H. et Grann, M. « Against all odds: A qualitative follow-up study of high-risk violent offender who were not reconvicted », *Journal of interpersonal violence*, vol. 16 (2001), p. 1048-1065.
- Harm, N.J. et Phillips, S.D. « You can't go home again: Women and criminal recidivism », *Journal of Offender Rehabilitation*, vol. 32 (2001), p. 3-21.
- Katz, R.S. « Explaining girls' and women's crime and desistance in the context of their victimization experiences: A developmental test of revised strain theory and the life course perspective », *Violence Against Women*, vol. 6 (2000), p. 633-660.
- Kerner, H.-J., Weitekamp, E.G.M., Stelly, W. et Thomas, J. « Patterns of criminality and alcohol abuse: Results from the Tuebingen Criminal Behaviour Development Study », *Criminal Behaviour and Mental Health*, vol. 7 (1997), p. 401-420.
- Koons, B.A., Burrow, J.D., Morash, M. et Bynum, T. « Expert and offender perceptions of program elements linked to successful outcomes for incarcerated women », *Crime & Delinquency*, vol. 43 (1997), p. 512-532.
- Lambert, L.R. et Madden, P.G. « The adult female offender: The road from institution to community life », *Canadian Journal of Criminology and Corrections = Revue canadienne de criminologie*, vol. 18 (1976), p. 319-331.

- Laub, J.H. et Sampson, R.J. « Understanding desistance from crime », dans M. Tonry (éd.), *Crime and justice: A review of research* (vol. 28), Chicago, University of Chicago Press, 2001.
- Leverentz, A.M. *People, places, and things: The social process of reentry for female ex-offenders*, thèse de doctorat non publiée, University of Chicago, IL, 2006a.
- Leverentz, A.M. « The love of a good man? Romantic relationships as a source of support or hindrance for female ex-offenders », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 43 (2006b), p. 459-488.
- Maruna, S. *Making good: How ex-convicts reform and rebuild their lives*, Washington (DC), American Psychological Association Books, 2001.
- Maruna, S. « Desistance from crime and explanatory style: A new direction in the psychology of reform », *Journal of Contemporary Criminal Justice*, vol. 20 (2004), p. 184-200.
- Miller, J.B. *Toward a new psychology of women*, Boston, Beacon Press, 1976.
- O'Brien, P. *Making it in the "free world": Women in transition from prison*, Albany (NY), State University of New York Press, 2001.
- Pearl, N.R. « Use of community based social services to reduce recidivism in female parolees », *Women & Criminal Justice*, vol. 10 (1998), p. 27-52.
- Peersen, M., Sugurdsson, J.F., Gudjonsson, G.H. et Gretarsson, S.J. « Predicting re-offending: A 5-year prospective study of Icelandic prison inmates », *Psychology, Crime, & Law*, vol. 10 (2004), p. 197-204.
- Pollock-Byrne, J.M. *Women, prison, and crime*, Belmont (CA), Brooks/Cole, 1990.
- Richie, B.E. « Challenges incarcerated women face as they return to their communities: Findings from life history interviews », *Crime & Delinquency*, vol. 47 (2001), p. 368-389.
- Rumgay, J. « Scripts for safer survival: Pathways out of female crime », *The Howard Journal*, vol. 43 (2004), p. 405-419.

- Sampson, R.J. et Laub, J.H. *Crime in the making: Turning points and pathways through life*, Cambridge, Harvard University Press, 1993.
- Schram, P.J., Koons-Witt, B.A., Williams, F.P. III et McShane, M.D. « Supervision strategies and approaches for female parolees: Examining the link between unmet needs and parolee outcome », *Crime & Delinquency*, vol. 52 (2006), p. 450-471.
- Service correctionnel du Canada. *Stratégie communautaire pour les délinquantes* (SD-22), Ottawa, l'auteur, 2002.
- Service correctionnel du Canada. *CSC's action plan in response to the recommendations in the report "Moving forward with women's corrections: The expert committee review of the Correctional Service of Canada's ten-year status report on women's corrections 1996-2006"* (SD-30), Ottawa, l'auteur, 2007.
- Shaw, M. (avec Rodgers, K. et Hatlem, T.) *Étude sur la mise en liberté : sondage auprès des femmes purgeant une peine d'une durée de deux ans ou plus dans la collectivité* (FPPF-10), Ottawa, Solliciteur général Canada, 1991.
- Sommers, I., Baskin, D.R. et Fagan, J. « Getting out of the life: Crime desistance by female street offenders », *Deviant Behavior: An Interdisciplinary Journal*, vol. 15 (1994), p. 125-149.
- Stuart, B. et Brice-Baker, J. « Correlates of higher rates of recidivism in female prisoners: An exploratory study », *The Journal of Psychiatry and Law*, vol. 32 (2004), p. 29-70.
- Uggen, C. et Kruttschnitt, C. « Crime in the breaking: Gender differences in desistance », *Law & Society Review*, vol. 32 (1998), p. 339-366.
- Van Wormer, K. *Counseling female offenders and victims: A strengths-restorative approach*, New York, Springer Publishing Co., Inc., 2001.
- Vigilante, K.C., Flynn, M.M., Affleck, P.C., Stunkle, J.C., Merriman, N.A., Flanigan, T.P. et al. « Reduction in recidivism of incarcerated women through primary care, peer counseling, and discharge planning », *Journal of Women's Health*, vol. 8 (1999), p. 409-415.

Women's Prison Association. *WPA focus on women & justice: Barriers to reentry*, New York, The Women's Prison Association and Home, 2003.

Annexe A. Lettre d'accompagnement destinée aux participantes

Étude sur les facteurs favorisant le maintien des délinquantes dans la collectivité

Division de la recherche sur les délinquantes
Service correctionnel du Canada

La présente étude vise à cerner les facteurs qui aident les délinquantes à rester dans la collectivité après leur sortie d'un pénitencier fédéral. Vous avez été choisie pour y participer parce que vous êtes sous surveillance dans la collectivité depuis au moins un an et pas plus de cinq ans sans avoir fait l'objet d'une révocation. **Toutefois, si vous n'êtes PAS restée sans commettre d'autres activités criminelles depuis votre mise en liberté dans la collectivité, veuillez ne pas participer à cette étude.** Nous voudrions apprendre, à partir de vos expériences, comment aider davantage les femmes à rester dans la collectivité après leur mise en liberté. En outre, l'information recueillie au moyen de cette étude servira à éclairer la politique et les stratégies communautaires de réinsertion sociale. Puisque nous voulons apprendre de vos expériences, **nous attachons beaucoup d'importance à votre contribution.**

Nous vous demandons de nous aider en acceptant de participer à une entrevue centrée sur les facteurs qui vous ont aidée à rester dans la collectivité. L'entrevue durera une trentaine de minutes et se tiendra quand cela vous conviendra. Vous n'êtes pas obligée de participer, et il n'y aura aucun avantage ni aucune pénalité pour vous, que vous acceptiez ou non de participer. Toute l'information que vous nous donnerez demeurera confidentielle et ne sera utilisée à aucune autre fin que pour celles décrites ci-dessus. En outre, l'entrevue sera menée par un chercheur ou une chercheuse de l'administration centrale, et aucune de vos réponses ne sera communiquée à votre agent(e) de libération conditionnelle. **Pour participer à l'entrevue, veuillez renvoyer la fiche jointe en indiquant un numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre.** Un chercheur ou une chercheuse communiquera avec vous pour fixer la date et l'heure de l'entrevue, par téléphone ou en personne, si possible.

Même si vous ne pouvez pas participer à l'entrevue, vous pouvez toujours contribuer en remplissant le questionnaire d'enquête ci-joint. Encore une fois, rien ne vous y oblige, mais nous vous rappelons que toute information que vous fournissez sera utilisée uniquement afin de mieux comprendre ce que nous pouvons faire pour aider davantage les femmes à demeurer dans la collectivité après leur mise en liberté. Nous vous serions reconnaissants de nous faire part de vos expériences à cet égard. **Après avoir répondu au questionnaire, veuillez nous le retourner dans la grande enveloppe préadressée et affranchie ci-jointe au plus deux semaines après l'avoir reçu.**

Pour tout renseignement supplémentaire ou pour faire part de préoccupations au sujet de cette étude ou de ses composantes, veuillez communiquer directement avec moi :

Renée Gobeil
Gestionnaire de la recherche, Recherche sur les délinquantes
Direction de la recherche, AC
613-943-3175 (à frais virés)

Annexe B. Questionnaire d'enquête

DÉFIS À RELEVER POUR RESTER DANS LA COLLECTIVITÉ

1. Pensez-vous que vous resterez dans la collectivité **pendant les six prochains mois**?
 Non Oui
2. Pensez-vous que vous resterez dans la collectivité **pendant la prochaine année**?
 Non Oui
3. Pensez-vous que vous resterez dans la collectivité **pour toujours**?
 Non Oui
4. Était-ce difficile pour vous de rester dans la collectivité sans révocation?
 Non Oui, parfois Oui, souvent
5. Lorsque vous avez été mise en liberté, quelles étaient vos attentes pour ce qui est de votre capacité de rester dans la collectivité? Par exemple, pensiez-vous que ça serait facile ou difficile? Pensiez-vous que vous auriez besoin d'aide ou bien que vous seriez capable de vous en tirer toute seule? Pensiez-vous être en mesure de réussir?

6. Lorsque vous avez été mise en liberté, vous sentiez-vous prête à faire la transition vers la vie dans la collectivité?
 Non Oui
 - a. Pendant que vous étiez incarcérée, qu'est-ce qui vous a aidée à vous préparer à cette transition?

<input type="checkbox"/> Soutien des bénévoles	<input type="checkbox"/> Soutien du personnel
<input type="checkbox"/> Soutien de la famille	<input type="checkbox"/> Soutien des amis
<input type="checkbox"/> Soutien des Aînés	<input type="checkbox"/> Contacts dans la collectivité
<input type="checkbox"/> Services psychologiques	
<input type="checkbox"/> Permissions de sortir	<input type="checkbox"/> Contacts avec des groupes d'intervention

Soutien communautaire (ententes en vertu de l'article 84)

Programmes

Précisez : _____

Autres :

7. Avez-vous des conditions à respecter dans le cadre de votre mise en liberté?

Non

Oui

a. Diriez-vous que ces conditions vous aident?

Non

Oui

Sans objet

b. Pourquoi pensez-vous qu'elles vous aident ou non? Quelles conditions sont les plus utiles?

8. Avez-vous pris délibérément la résolution de ne pas vous livrer à des activités criminelles?

Non

Oui

a. Si c'est le cas, en avez-vous parlé à des tiers?

Non

Oui

9. Quelle période a été la plus difficile dans votre transition vers la vie dans la collectivité? Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.

Tout de suite après ma sortie

Les premiers mois après ma sortie

Entre 6 et 12 mois après ma sortie

Plus d'un an après ma sortie

Autres :

a. Pourquoi était-ce la période la plus difficile?

10. Quels événements ont rendu votre transition vers la vie dans la collectivité particulièrement difficile? Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Perte d'un emploi | <input type="checkbox"/> Changement d'emploi / d'occupation |
| <input type="checkbox"/> Début d'une relation amoureuse | <input type="checkbox"/> Fin d'une relation amoureuse |
| <input type="checkbox"/> Retour à une relation violente | <input type="checkbox"/> Décès d'un proche |
| <input type="checkbox"/> Naissance ou garde d'un enfant | <input type="checkbox"/> Perte de la garde d'un enfant |
| <input type="checkbox"/> Maladie ou accident | <input type="checkbox"/> Dépenses imprévues |
| <input type="checkbox"/> Déménagement dans un autre logement ou une autre ville | |
| <input type="checkbox"/> Autres : | |

a. Comment avez-vous réussi à rester dans la collectivité malgré ces événements?

11. D'autres facteurs ont-ils rendu votre transition particulièrement difficile?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Amis dans la criminalité | <input type="checkbox"/> Famille dans la criminalité |
| <input type="checkbox"/> Besoin de plus d'argent | <input type="checkbox"/> Quartier |
| <input type="checkbox"/> Collectivité | <input type="checkbox"/> Autres : |

12. Décrivez l'influence de votre surveillant de libération conditionnelle sur la réussite de votre retour dans la collectivité?

- Influence positive Influence négative Aucune influence

a. Si votre surveillant a une influence positive, comment vous aide-t-il?

- J'ai quelqu'un à qui parler
- C'est quelqu'un pour qui mon comportement est important
- Il me donne une structure
- Il me fournit des services, comme des renvois en matière d'hébergement
- Il me donne l'information dont j'ai besoin
- Il me recommande des gens qui peuvent m'aider
- Autres :

b. Dans le cas contraire, en quoi son influence est-elle négative?

- Il n'est pas là pour m'écouter
- Mon comportement lui importe peu
- Il ne me donne pas de structure
- Il ne me fournit aucun service, comme des renvois en matière d'hébergement
- Il ne me donne pas l'information dont j'ai besoin
- Il ne me recommande pas des gens qui peuvent m'aider
- Autres :

c. Y a-t-il des façons dont votre surveillant de libération conditionnelle pourrait être **plus** utile?

- Non, il est déjà assez utile
- Il pourrait être disponible plus souvent
- Il pourrait me donner plus de renseignements ou me recommander à des gens plus souvent
- Autres :

13. Votre mise en liberté a-t-elle déjà été révoquée (pour des raisons techniques – c'est-à-dire, manquement aux conditions de la libération conditionnelle – ou parce que vous avez été accusée d'une autre infraction)?

- Non Oui

a. Si oui, qu'est-ce qui a changé pour que ce soit plus facile de rester dans la collectivité cette fois-ci? Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.

- Rien
 - Je suis plus déterminée à réussir
 - J'ai plus de soutien social
 - Je vis une nouvelle relation amoureuse
 - J'ai mis fin à une relation amoureuse
 - J'ai obtenu la garde d'un enfant
 - J'ai perdu la garde d'un enfant
 - Je bois moins / je consomme moins de drogues / je ne prends plus rien
 - Je connais mieux mes facteurs de risque
 - Je passe moins de temps dans des situations à risque élevé
 - J'ai un emploi / une occupation
 - Je sens que j'ai plus à perdre cette fois-ci
 - Autres :
-
-
-

14. Vous inquiétez-vous de votre capacité de rester dans la collectivité et de ne pas retourner en détention?

- Non Oui

a. Si oui, quelles sont ces inquiétudes?

15. Y a-t-il des conseils ou des trucs que vous voulez donner aux délinquantes qui se préparent à retourner dans la collectivité et qui pourraient les aider à y rester?

16. Quels facteurs ont été **les plus importants** pour vous permettre de rester dans la collectivité? Dans la liste suivante, cochez tous les facteurs qui, d'après vous, ont été particulièrement utiles ou importants dans votre cas.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Relation amoureuse | <input type="checkbox"/> Relations avec des enfants |
| <input type="checkbox"/> Relations avec la famille | <input type="checkbox"/> Relations avec des amis |

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Relations avec des Aînés | <input type="checkbox"/> Relations avec l'agent(e) de libération conditionnelle |
| <input type="checkbox"/> Soutien communautaire (c.-à-d. plan en vertu de l'article 84) | |
| <input type="checkbox"/> Groupes d'intervention | <input type="checkbox"/> Séjour dans une maison de transition |
| <input type="checkbox"/> Membre d'un groupe communautaire | <input type="checkbox"/> Religion / église |
| <input type="checkbox"/> Activités bénévoles | <input type="checkbox"/> Emploi / occupation |
| <input type="checkbox"/> Éviter toute activité criminelle | <input type="checkbox"/> Engagement personnel |
| <input type="checkbox"/> Crainte des conséquences de l'activité criminelle (prison ou violence, p. ex.) | |
| <input type="checkbox"/> Autres : | |

RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

Il semblerait que l'influence des facteurs qui aident les délinquantes à rester dans la collectivité diffère selon la race, l'âge et les antécédents criminels. Les questions ci-dessous nous permettront de déterminer si c'est bien le cas. Si vous préférez ne pas y répondre, vous êtes libre de le faire.

1. À quelle race ou ethnie appartenez-vous?

- Blanche Autochtone Noire Autre

2. Quel âge avez-vous?

- Moins de 25 ans 25-34 35-44 45-54 55 ou plus

3. De quelle région venez-vous?

- Atlantique Ontario Québec Prairies Pacifique

4. Pour quel genre d'infraction purgez-vous votre peine actuelle? Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.

- Biens (p.ex. vol, introduction par effraction, fraude)
 Stupéfiants (p.ex. trafic, production)
 Violence (p.ex. voies de fait, incendie criminel, homicide ou meurtre)
 Autres

5. Depuis quand êtes-vous en liberté?

- Moins de 1 an 1-2 ans 2-3 ans

3-4 ans

Plus de 4 ans

6. Était-ce votre première condamnation à une peine de ressort fédéral?

Oui

Non

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Veillez nous faire part de toute autre information qui pourrait nous aider à comprendre les facteurs qui aident les délinquantes à rester dans la collectivité après leur mise en liberté d'un établissement fédéral.

Annexe C. Entrevue semi-structurée

Renseignements généraux

Avant de commencer l'entrevue, nous aimerions recueillir quelques renseignements généraux à votre sujet. Nous vous posons ces questions parce qu'il semble que les facteurs qui aident les femmes à rester dans la collectivité diffèrent selon certaines caractéristiques démographiques. Si vous le voulez, vous pouvez sauter n'importe laquelle de ces questions.

1. Quelle est la durée de votre peine?
2. Depuis combien de temps êtes-vous sous surveillance dans la collectivité?
3. De quel genre d'infractions avez-vous été déclarée coupable?
4. Quelle est votre origine ethnique?
5. Quel âge avez-vous?

Sentiments au sujet de la capacité à résister à la criminalité

6. Avant votre mise en liberté, vous sentiez-vous prête à retourner dans la collectivité? Vous sentiez-vous prête à effectuer la transition vers la collectivité et à ne pas être réincarcérée?
7. Quels facteurs vous ont poussée à renoncer à des activités criminelles?
8. Avez-vous consciemment décidé de cesser de vous livrer à des activités criminelles? Dans l'affirmative, qu'est-ce qui vous a poussée à prendre cette décision? Avez-vous fait part de votre décision à d'autres personnes? À qui?

Défis pour la capacité à résister à la criminalité

9. Est-ce qu'un élément particulier, en milieu carcéral, vous a aidée à préparer votre transition vers la collectivité (p. ex. service de bénévoles, programmes de réinsertion sociale, service des Aînés, activité de liaison d'un groupe d'intervention de la collectivité)?
10. Est-ce que vous trouvez difficile de rester dans la collectivité? Est-ce que vous craignez que votre mise en liberté soit révoquée?
11. Est-ce que cela devient plus facile (ou difficile) avec le temps?
12. Est-ce que certaines périodes ont été particulièrement difficiles pour ce qui est de vos efforts en vue de rester dans la collectivité (p. ex. immédiatement après la mise en liberté; lorsqu'on a assoupli vos exigences de surveillance)?
13. Est-ce que certains événements particuliers vous ont rendu la tâche de rester dans la collectivité plus difficile (p. ex. obtention ou perte de la garde d'un enfant, obtention ou perte d'un emploi, décès d'un proche)?
14. À quels autres défis avez-vous été confrontée dans vos efforts en vue de rester dans la collectivité (p. ex. amis et parents se livrant à des activités criminelles,

besoin de stabilité financière, suppositions de la part des autres que vous alliez retomber dans un mode de vie criminel)?

15. Est-ce que votre mise en liberté sous condition est assortie de conditions spéciales? Dans l'affirmative, quelles sont-elles? Dans quelle mesure influent-elles sur votre capacité à rester dans la collectivité (c.-à-d. est-ce qu'elles facilitent ou compliquent vos efforts)?

Facteurs qui favorisent la résistance

16. À votre avis, de quoi une femme a-t-elle besoin pour éviter de retomber dans la criminalité? À votre avis, de quoi avez-vous besoin pour ne pas vous attirer des ennuis?
17. Comment obtenez-vous ce dont vous avez besoin pour vous éviter des ennuis? L'obtenez-vous par vous-même? Est-ce que votre agent(e) de libération conditionnelle vous aide ou vous gêne à cet égard?
18. Croyez-vous que votre agent(e) de libération conditionnelle vous a aidée à rester dans la collectivité?
19. D'après votre expérience, qu'est-ce qui peut le plus aider une personne à rester dans la collectivité?
20. Est-ce que les facteurs suivants jouent un rôle dans votre capacité à ne pas retomber dans la criminalité et à ne pas vous voir imposer une révocation de votre liberté? Dans l'affirmative, comment?
- a. Vos qualités personnelles (p. ex. vous êtes déterminée, forte, etc.)?
 - b. Votre relation avec votre famille?
 - c. Votre relation avec vos amis?
 - d. Votre relation avec des membres de la collectivité, y compris des Aînés?
 - e. L'aide d'organismes communautaires comme des groupes d'intervention?
 - f. Votre emploi/occupation?
 - g. Vos autres activités, notamment dans les domaines du bénévolat et de l'éducation?
 - h. D'autres facteurs?
21. Avez-vous déjà essayé de renoncer à la criminalité? Dans l'affirmative, quel aspect est différent cette fois?
22. À votre avis, que doit-il se produire pour que vous ne soyez plus jamais réincarcérée?
23. Dans quelle mesure êtes-vous certaine de ne jamais retourner en prison? Veuillez évaluer cela sur une échelle de 1 à 10 (1 = pas du tout certaine; 10 = certaine de ne jamais retourner en prison).
24. Auriez-vous des conseils à donner à d'autres femmes qui veulent rester dans la collectivité?

Renseignements supplémentaires

25. Nous aimerions connaître les défis que vous avez dû affronter, les choses qui vous ont semblé utiles et tout autre élément d'information qui pourrait servir à cette étude et aider d'autres femmes. Auriez-vous d'autres commentaires à faire au sujet de la capacité à rester dans la collectivité dont vous aimeriez nous faire part?